



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

PÂTES

L'industrie et le marché
communautaire
des pâtes
de bois à papier

L'industrie et le marché communautaire des pâtes de bois à papier

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
<i>Première partie : L'économie des pâtes à papier</i>	<i>9</i>
I — Les données de l'équilibre interne	9
A — L'industrie des pâtes à la charnière des matières fibreuses et des papiers-cartons	9
1. Les matières fibreuses	9
2. Les papiers et cartons	10
B — La demande et l'offre de pâtes de bois à papier dans la CEE	11
1. Les pâtes mécaniques de bois	15
2. Les pâtes mi-chimiques de bois	16
3. Les pâtes chimiques au bisulfite	17
4. Les pâtes chimiques au sulfate et à la soude	22
II — Les zones d'approvisionnements et de fournitures	25
1. Approvisionnement extérieurs	25
2. Les fournitures à l'extérieur	26
3. Les mouvements internes	26
III — Les conditions de production	26
IV — Les conditions du marché	28
1. Le marché des pâtes	28
2. Conditions de concurrence	28
3. Les prix	29
V — Perspectives	30
<i>Deuxième partie : Les interventions</i>	<i>33</i>
I — Les aides	33
A — En France	33
B — En Allemagne (RF)	34
II — Les taxes	34
III — Les droits de douane	35
IV — Les contingents tarifaires	35
V — Régimes à l'importation	36
Bibliographie	37

TABLE DES ANNEXES

I — Principales caractéristiques techniques des pâtes à papier	39
II — Évolution des disponibilités, des échanges et de la consommation de vieux papiers dans la CEE	41
III — Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes à papier de végétaux annuels dans la CEE	41
IV — Évolution des disponibilités, des échanges et de la consommation de pâtes à papier de chiffons dans la CEE	41
V — Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes mécaniques de bois dans la CEE	42
VI — Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes mi-chimiques de bois dans la CEE	42
VII — Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes au bisulfite écrues dans la CEE	42
VIII — Évolution de la production, des échanges et de la consommation des pâtes au bisulfite blanchies dans la CEE	43
IX — Évolution de la production, des échanges et de la consommation des pâtes au sulfate et à la soude écrues dans la CEE	43
X — Évolution de la production, des échanges et de la consommation des pâtes au sulfate et à la soude blanchies dans la CEE	43
XI — Les droits de douane dans les pays membres au 1 ^{er} janvier 1957 et au 1 ^{er} janvier 1967 — Tarif douanier commun avant et après le Kennedy Round	44
XII — L'aide au secteur des pâtes à papier	45

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolutions de la consommation et de la production CEE des pâtes à papier par grandes catégories (1958—1967)	7
Graphique 2 : Évolutions des consommations CEE de pâtes à papier, par catégorie (1958—1967)	13
Graphique 3 : Évolutions des productions CEE de pâtes à papier, par catégorie (1958—1967)	14
Graphique 4 : Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois mécaniques dans la CEE et les pays membres (1958—1967)	18
Graphique 5 : Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois au bisulfite dans la CEE et les pays membres, selon les qualités (1958—1967)	21
Graphique 6 : Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois au sulfate ou à la soude dans la CEE et les pays membres, et selon les qualités (1958—1967)	24
Carte : Localisation des unités de production de pâtes à papier CEE, en 1968	27

L'industrie et le marché communautaire des pâtes de bois à papier

Les évolutions enregistrées depuis le printemps de 1968, date à laquelle a été réalisée la présente analyse de l'industrie et du marché communautaire des pâtes de bois à papier, confirment les tendances qui s'en dégagent.

Les capacités de production communautaires ont poursuivi leur expansion, principalement en Allemagne, en Italie et en Belgique.

La production communautaire des pâtes de bois s'est accrue de 6,30 % en 1968 par rapport à 1967, dépassant 4 millions de t. La stagnation des pâtes

au bisulfite et l'essor des pâtes au sulfate se sont confirmées. La part des qualités blanchies a poursuivi sa progression. La progression et la consommation de pâtes mécaniques ont suivi l'évolution favorable de la demande de papier journal. L'essor des pâtes mi-chimiques a été soutenu par la demande accrue de cartons d'emballage.

Les importations de pâtes en provenance d'Amérique du Nord se sont encore intensifiées.

Les tensions enregistrées au niveau de la demande ont entraîné une série de hausses des prix.

Introduction

Demi-produits par excellence, les pâtes se différencient non seulement par leur utilisation finale, isolée ou en composition dans la production d'une gamme très variée de papiers et cartons, mais encore par la nature des matières premières mises en œuvre et les techniques de production qui confèrent à chaque sorte son caractère propre (voir annexe I).

Environ 93,5 % des pâtes communautaires sont utilisées à la fabrication des papiers et cartons. Les 6,5 % restants sont consommés par les industries textiles et chimiques. Seules les pâtes à papier feront l'objet de cette étude.

La production communautaire de pâtes à papier met en œuvre différentes matières premières parmi

Production et consommation apparentes de pâtes à papier CEE selon la nature des matières premières mises en œuvre, en 1967

	Production		Consommation	
	1 000 t	%	1 000 t	%
Pâtes de bois	3 832	45	7 252	59,6
Pâtes de vieux papiers ⁽¹⁾	3 721	43,7	3 944	32,4
Pâtes de végétaux annuels	828	9,8	844	6,9
Pâtes de chiffons	126	1,5	130	1,1
Total	8 507	100	12 170	100

Source: OCDE.

⁽¹⁾ Une tonne de vieux papiers équivalant à 0,9 t de pâte.

lesquelles le bois occupe une place prépondérante (indépendamment des papiers usagés, eux-mêmes à base de bois). Aussi est-ce aux pâtes de bois que sera consacrée, à titre principal, la présente étude. Quant aux autres matières premières, en dehors des papiers usagés (voir annexe II), elles fournissent un apport de l'ordre d'un million de tonnes de pâtes, sensiblement constant depuis une dizaine d'années; il s'agit essentiellement de végétaux annuels (alfa, roseau, bagasses et surtout paille) (voir annexe III) et, dans une moindre mesure, de chiffons (voir annexe IV).

Les techniques de fabrication des pâtes à papier, à partir du bois, consistent essentiellement à séparer les fibres cellulosiques, qui constituent l'essence de la pâte, de leur liant organique naturel qu'est la lignine (voir annexe I). Pour ce faire, différents procédés sont mis en œuvre :

- les uns, mécaniques, donnent une *pâte*, dite *mécanique*, qui contient l'ensemble des constituants du bois et permet donc les plus hauts rendements ;
- les autres, chimiques, donnent une *pâte*, dite *chimique* en éliminant la lignine et tout ou partie des hemicelluloses des bois traités.

Historiquement et techniquement, on distingue deux grandes catégories de pâtes chimiques, selon le procédé de traitement utilisé :

- au bisulfite,
- au sulfate ou à la soude.

A l'état brut, ces différentes pâtes sont généralement « écruées ».

A l'issue d'un traitement complémentaire, elles peuvent être « blanchies » ;

— enfin, l'utilisation conjointe des deux procédés précédents permet d'obtenir des pâtes dites « *mi-chimiques* » que l'on rattache habituellement aux pâtes mécaniques étant donné certaines similitudes de leurs utilisations.

Évolution de la consommation et de la production CEE
(voir graphique 1)

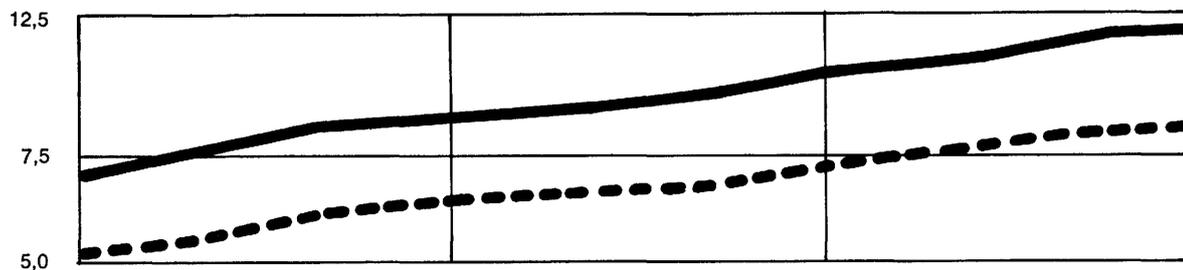
(en milliers de t)

Année	Pâtes mécaniques et mi-chimiques		Pâtes chimiques		Pâtes d'autres matières fibreuses		Vieux papiers		Total	
	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation	Production
1958. . . .	1 687	1 483	2 442	1 030	679	690	2 088	1 998	6 896	5 201
1959. . . .	1 847	1 579	2 705	1 125	716	730	2 165	2 067	7 433	5 501
1960. . . .	1 993	1 734	3 119	1 208	762	776	2 472	2 342	8 346	6 060
1961. . . .	2 022	1 756	3 229	1 282	759	767	2 646	2 537	8 656	6 342
1962. . . .	2 062	1 815	3 311	1 259	743	740	2 803	2 687	8 919	6 501
1963. . . .	2 138	1 843	3 826	1 274	740	747	2 939	2 763	9 643	6 627
1964. . . .	2 236	1 905	4 035	1 330	702	694	3 314	3 137	10 287	7 066
1965. . . .	2 317	1 993	4 071	1 475	774	761	3 413	3 248	10 575	7 477
1966. . . .	2 474	2 142	4 484	1 560	767	750	3 704	3 477	11 429	7 929
1967. . . .	2 490	2 178	4 762	1 654	721	706	3 944	3 722	11 917	8 260
1968. . . .	2 770	2 419	5 097	1 654	716	699	4 300	4 083	12 883	8 855

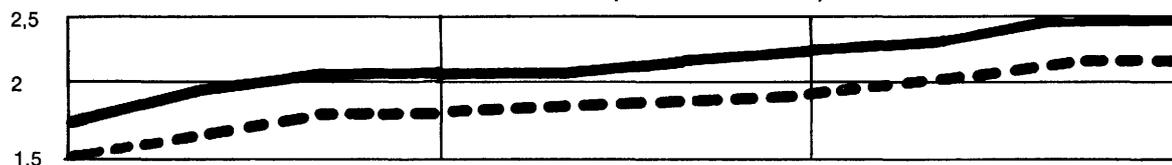
Évolutions de la consommation et de la production CEE des pâtes à papier (1958 — 1967)

(en millions de tonnes)

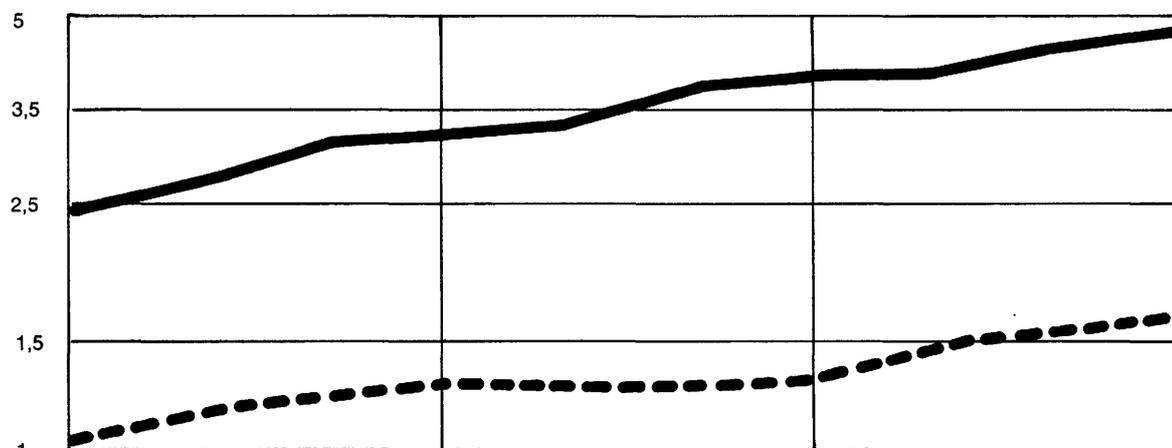
Total pâtes à papier



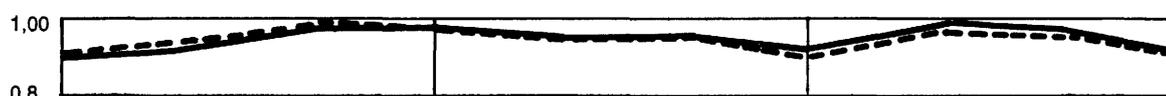
Pâtes de bois mécaniques et mi-chimiques



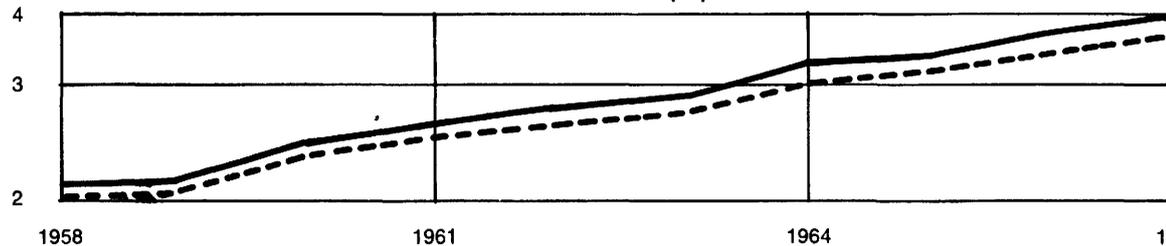
Pâtes de bois chimiques



Pâtes à papier d'autres matières fibreuses



Pâtes de vieux papiers



1958

1961

1964

1967

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉCONOMIE DES PÂTES A PAPIER

I — Les données de l'équilibre interne

Le demi-produit pâtes à papier se situant à la charnière de l'industrie papetière, entre les matières premières fibreuses et les papiers-cartons, il convient tout d'abord d'esquisser brièvement l'ensemble de son contexte général, afin de tenter de dégager les lignes de force de son évolution. Ce sera l'objet du premier point de ce chapitre.

En second lieu, on tentera de dégager, à travers l'analyse de la consommation et de la production de chaque grande catégorie de pâtes de bois à papier, les tendances de l'évolution récente des besoins communautaires et de leur mode de satisfaction.

A — L'INDUSTRIE DES PÂTES A LA CHARNIÈRE DES MATIÈRES FIBREUSES ET DES PAPIERS-CARTONS

1. Les matières fibreuses

a) Le bois

Le bois constitue le support essentiel de l'industrie papetière qui, en 1967, a utilisé dans la Communauté plus de 7,2 millions de t de pâtes de bois, dont 3,8 millions de t ont été produits dans la CEE.

Cette production a nécessité la mise en œuvre de près de 14,4 millions de m³ de bois de différentes qualités (1) dont, au total, environ 78 % ont été fournis par la forêt communautaire. Celle-ci a pris en effet, au cours des dix dernières années, une place croissante dans la satisfaction des besoins de l'industrie papetière (besoins qui, en 1958, représentaient 8,7 millions de m³) grâce notamment à l'évolution des techniques de production qui permettent désormais l'utilisation des essences feuillues et des déchets de scierie, comme en témoigne l'évolution suivante :

Structure qualitative du total des bois utilisés en papeterie	1958		1967	
	1958	1967	1958	1967
— résineux	69,4 %	46,2 %		
— feuillus	23,8 %	39,4 %		
— déchets et délignures	6,8 %	14,4 %		

(1) En équivalent bois rond, calculé d'après les données et coefficients CEPAC.

Cette évolution de structure est encore plus marquée en ce qui concerne les bois d'origine communautaire, où la part des feuillus passe dans le même temps de 29,3 % à 42,9 %, et celle des déchets et délignures, de 8,1 % à 17,6 %.

En effet, si le volume du commerce intracommunautaire des bois de papeterie a presque quintuplé, les importations CEE sont demeurées, de 1958 à 1967, à peu près constantes et, pour plus des 4/5, à base de résineux.

Le tableau suivant situe l'évolution des achats nationaux de bois à pâte, tant à l'intérieur de la CEE qu'à l'extérieur, et donne déjà une première approximation de l'importance relative de chaque industrie nationale de pâtes de bois indigène.

Évolution des achats CEE de bois à pâte

(en milliers de m³)

	Sur le marché CEE		Sur les marchés extra - CEE	
	1958	1967	1958	1967
Allemagne (R.F.) . . .	3 055	3 688	971	392
UEBL	89	631	202	298
France	2 599	4 657	680	850
Italie	601	2 218	369	1 076
Pays-Bas	69	197	496
CEE	6 344	11 263	2 419	3 112

Source: d'après CEPAC.

La relative stabilité des approvisionnements extra CEE n'est qu'apparente. Elle constitue la résultante de profondes mutations dans les zones de fournitures. En effet, les trois grandes zones forestières ont fourni respectivement, en pourcentage, les importations totales de bois à pâte de la CEE :

	en 1958	en 1967
Canada	8,7 %	15,8 %
Scandinavie	58,8 %	2,1 %
Pays de l'Est	27,8 %	78,0 %

Les pays exportateurs de bois de papeterie tendent à utiliser progressivement eux-mêmes leur matière

première bois pour exporter des produits à plus haute valeur spécifique, pâtes ou papiers. Dès lors, non seulement le développement de l'industrie communautaire des pâtes, mais encore la subsistance même de l'ensemble du secteur papiers et cartons, posent le problème des disponibilités forestières communautaires et de leur évolution à l'avenir.

La progression récente des fournitures de bois de papeterie de provenance communautaire est la résultante d'une somme de facteurs très divers, parmi lesquels figurent notamment les mutations en cours de certaines utilisations traditionnelles du bois (mine, chauffage).

Compte tenu du fait que les boisements réalisés depuis vingt ans vont arriver progressivement à l'âge d'exploitabilité ⁽¹⁾, et, d'autre part, des gains de rendement qu'on est en mesure d'escompter d'une meilleure gestion forestière ⁽²⁾, notamment par une organisation commerciale plus efficiente (groupement des propriétaires, contrats pluriannuels, etc.), l'emploi d'engrais, les progrès de la génétique forestière, etc., les disponibilités en bois de papeterie sur le marché communautaire pourraient évoluer, au cours des prochaines années, dans un sens légèrement plus favorable que celui qui se dégage du trend d'évolution des dix dernières années.

Néanmoins, les quantités de bois de trituration pour lesquelles les industries des pâtes à papier et celle des panneaux entrent en compétition, ne sauraient suffire à la couverture des besoins communautaires d'autant que le rythme d'évolution de ces besoins sera plus rapide. L'appoint constitué par les fournitures extérieures de matières premières est condamné à disparaître.

Il apparaît, en conclusion, qu'une politique forestière communautaire dynamique visant tant à améliorer la mobilisation des ressources ligneuses existantes qu'à créer de nouveaux boisements doit avoir une influence déterminante sur l'avenir de l'industrie papetière.

b) Matières fibreuses autres que le bois

Les quantités de pâtes de *chiffons* comme de *végétaux annuels* mises en œuvre par l'industrie papetière de la CEE sont, avec environ un million de tonnes au total, demeurées à peu près stables au cours de la dernière décennie. Seule la paille, qui en représente environ les 4/5 a augmenté

sensiblement — notamment en Italie — sa participation dans les fournitures de matières premières à l'industrie. Apanage des zones fortement déficitaires en bois, comme les Pays-Bas et l'Italie, l'industrie de la pâte de paille se trouve actuellement confrontée avec de sérieux problèmes d'approvisionnement en matières premières, l'évolution des disponibilités en paille restant tributaire des mutations culturelles et structurelles en cours dans l'agriculture.

La récupération des *papiers usagés*, fonction à la fois de la consommation de papiers et cartons et des taux de récupération qui varient d'une région à l'autre ⁽³⁾, fournit, quant à elle, une masse de pâtes très importante et en progression constante (près de 4 millions de t de pâte en 1967 contre 2,1 en 1958). L'évolution des techniques de traitement et l'élargissement de la gamme des utilisations laissent aux papiers de récupération un large avenir dans le domaine des pâtes.

2. Les papiers et cartons

Si le déficit communautaire en bois à pâte tend à se stabiliser, c'est également du fait que l'industrie papetière tend à accroître des approvisionnements extérieurs directement en pâte à papier.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE en pâte à papier ⁽¹⁾

	(en milliers de t)		
	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
Consommation apparente	7 135	12 170	170,6
Production	5 443	8 507	156,3
Déficit net	1 692	3 663	216,5

Source: OCDE.

⁽¹⁾ L'ensemble des pâtes à papier y compris chiffons végétaux annuels et vieux papiers.

Il faut y voir également la tendance des pays fournisseurs de matières premières à valoriser leurs expéditions en livrant directement à la CEE des papiers et cartons.

Néanmoins, l'industrie papetière communautaire, avec une production de 12,7 millions de t en 1967, se situe au second rang mondial, après celle des États-Unis.

⁽¹⁾ Entrepris depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et touchant, pour la CEE, en moyenne 100-120 000 ha/an.

⁽²⁾ Indépendamment du problème des prix, le bois de trituration étant souvent considéré comme un sous-produit d'exploitation forestière.

⁽³⁾ Le taux de récupération moyen des vieux papiers atteignait, en 1967, 26,1 % pour l'ensemble de l'OCDE + la Finlande. Il était de : 41,2 % aux Pays-Bas, 30,9 % en Belgique, 27,6 % en Allemagne (RF), 26,8 % en France, 21,3 % en Italie.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit brut de la CEE en papiers et cartons

(en milliers de t)

	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
Consommation apparente . . .	8 222	14 968	182,3
Production	7 419	12 693	171,1
Déficit brut	803	2 275	285,5

Source: OCDE.

Sa vocation est assurée par un marché de consommation de 15 millions de t (1967) qui apparaît dans la plupart des qualités de papiers et cartons, relativement à certains pays, comme les États-Unis par exemple, assez loin du seuil de saturation. De telle sorte que les perspectives d'évolution de la demande figurent parmi les plus favorables du monde, compte tenu notamment du rythme de croissance économique de la Communauté.

Cependant, ce dynamisme de la demande n'ouvre qu'une voie très limitée, du moins à l'heure actuelle, à l'expansion de la production papetière CEE du simple fait que cette dernière se trouve confrontée à une pénurie quantitative et qualitative de matières fibreuses indigènes. A peu près la moitié des fibres entrant dans la fabrication des 15 millions de t de papiers et cartons consommés dans la Communauté en 1967 ont été importées sous forme de bois, de pâte ou de papier-carton. Dans l'hypothèse où l'ensemble des fibres manquantes auraient été importées sous forme de pâte de bois, le déficit communautaire aurait atteint plus de 7 millions de t de pâte, ce qui équivaut très grossièrement, traduit en quantité de bois, à un déficit de l'ordre de 25 millions de m³ d'équivalent bois rond.

Ce goulot d'étranglement bois apparaît d'autant plus astreignant que l'industrie papetière CEE se trouve confrontée sur le marché international de la matière première, des demi-produits et des produits finis, avec les mêmes fournisseurs, scandinaves et nord-américains principalement, que les conditions de production particulièrement favorables, notamment sur le plan des disponibilités fibreuses, incitent à une intégration, sans cesse plus poussée, jusqu'aux produits finis.

Cette conjonction apparaît d'autant plus préoccupante pour l'industrie intermédiaire qu'est l'industrie des pâtes, que les perspectives d'évolution des disponibilités en bois tendent, à moyen terme, à aggraver le déficit existant entre une demande en forte expansion et une offre en progression limitée et cela au niveau de l'ensemble de l'Europe occidentale.

B — LA DEMANDE ET L'OFFRE DE PÂTES DE BOIS A PAPIER DANS LA CEE

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE en pâte de bois à papier

(en milliers de t)

	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
Consommation apparente . . .	4 129	7 252	175,6
Production	2 513	3 832	152,5
Déficit net	1 616	3 420	211,6

Source: OCDE.

La consommation apparente de *pâtes de bois à papier* a progressé, de 1958 à 1967, en moyenne d'environ 6,5 % l'an; la production, qui en couvrait environ 60,8 % en 1958, n'en représentait plus que 52,8 % en 1967, sa progression moyenne annuelle ayant été de 4,8 %. De telle sorte que le déficit brut s'est accru d'environ 8,6 % l'an.

En examinant de plus près cette évolution globale, on constate que si les pâtes mécaniques de bois occupent une place prépondérante dans la production, l'évolution de la consommation révèle par contre une prépondérance croissante des pâtes chimiques de bois et plus particulièrement, parmi celles-ci, des qualités «blanchies» (voir graphiques II et III, p. 13 et 14).

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE en pâtes de bois mécaniques

(en milliers de t)

	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
Consommation apparente . . .	1 625	2 125	130,8
Production	1 422	1 864	131,1
Déficit net	203	261	128,6

Source: OCDE.

La production CEE de *pâtes mécaniques de bois* a suivi, depuis 1958, à peu près la même évolution que la consommation, l'écart déficitaire entre les deux variant entre 200 et 300 000 t par an. Le degré d'auto-alimentation communautaire en légère progression, est, en 1967 (87,7 %), le plus élevé de toutes les catégories de pâtes. Les pâtes mécaniques couvrent environ 30 % de la consommation communautaire de pâtes de bois et figurent à concurrence d'un peu moins de la

moitié dans la production CEE, le reste étant essentiellement constitué par les pâtes chimiques de bois.

Bien qu'à un niveau très inférieur, la demande et la production de *pâtes mi-chimiques de bois* se sont équilibrées jusqu'en 1962. Depuis lors, la consommation progresse plus rapidement que la production (le taux de couverture 1967 étant de 86 %).

L'évolution des *pâtes chimiques* a été marquée, au cours de la dernière décennie, par une révolution de structure. Alors que la consommation des

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE en pâtes de bois mi-chimiques

(en milliers de t)

	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
Consommation apparente	62	365	588,7
Production	61	314	517,7
Déficit net	1	51	5 100

Source: OCDE.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE en pâtes à papier de bois chimiques

(en milliers de t)

	1958			1967			Indice 1967 (1958 = 100)		
	Écrues	Blanchies	Total	Écrues	Blanchies	Total	Écrues	Blanchies	Total
Consommation apparente	1 408	1 034	2 442	1 498	3 264	4 762	106,4	315,7	195
Production	650	380	1 030	612	1 042	1 654	94,1	274,2	160,6
Déficit net	758	654	1 412	886	2 222	3 108	116,9	339,7	220,1

Source: OCDE.

qualités écrues était quasi étale, celle des qualités blanchies triplait.

Cette faveur croissante pour les pâtes chimiques de bois blanchies répond à l'évolution même de la demande de papiers et cartons vers des catégories plus élaborées et de meilleure définition qualitative.

La production a suivi le même mouvement avec, néanmoins, un certain déphasage qui a contribué à accentuer la dépendance de la Communauté à l'égard des approvisionnements extérieurs. Aussi, les taux de couverture de la consommation par la production interne apparaissent-ils en régression, en 1967, par rapport à 1958 :

Taux de couverture de la consommation CEE par la production interne, pour l'ensemble des pâtes chimiques de bois

	1958	1967
Écrues	46,1 %	40,8 %
Blanchies	36,7 %	31,9 %
Ensemble	42,2 %	34,7 %

La prédominance de la production de pâtes de bois mécaniques et les caractéristiques propres, notamment qualitatives, des disponibilités fibreuses internes fournissent un élément explicatif à cette tendance, favorisée par ailleurs par le faible niveau relatif d'intégration de l'industrie papetière communautaire utilisatrice de cette catégorie de pâte.

La répartition de la consommation entre les deux grandes catégories de pâtes chimiques de bois, à savoir au bisulfite et, d'autre part, à la soude ou au sulfate, s'est elle-même profondément modifiée au profit de la seconde.

La consommation de pâtes de bois au bisulfite n'a, en effet, que faiblement progressé dans son ensemble et essentiellement du fait des qualités blanchies, les qualités écrues étant en forte régression. Cette régression est encore plus sensible au niveau de la production. Le taux de couverture de la consommation par la production interne est passé, pour l'ensemble de cette catégorie, de 52,2 % en 1958 à 48,7 % en 1967 (52,1 % en 1967 pour les qualités blanchies).

C'est la consommation de pâtes de bois au sulfate ou à la soude qui a connu, durant la dernière période, l'évolution la plus spectaculaire. Elle a

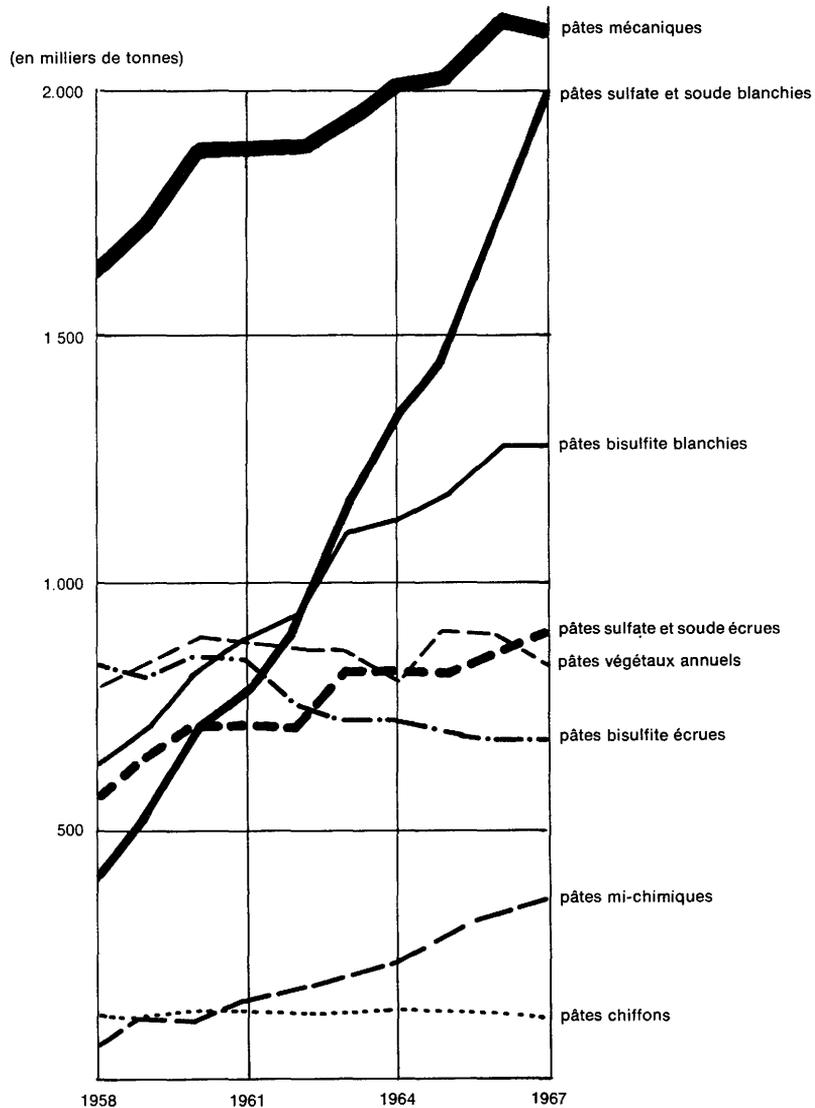
Évolution des consommations CEE de pâtes à papier
(voir graphique 2)

(en milliers de t)

Année	Pâtes mécaniques	Pâtes au sulfate et à la soude blanchies	Pâtes au sulfate et à la soude écrués	Pâtes au bisulfite blanchies	Année	Pâtes au bisulfite écrués	Pâtes de végétaux annuels	Pâtes de chiffons	Pâtes mi-chimiques de bois
1959	1 723	524	656	709	1959	816	839	129	124
1960	1 875	708	722	835	1960	854	897	133	118
1961	1 870	762	725	892	1961	850	884	142	152
1962	1 877	903	719	938	1962	751	866	138	185
1963	1 928	1 154	833	1 113	1963	726	861	139	210
1964	2 005	1 344	833	1 135	1964	723	801	147	231
1965	2 027	1 463	825	1 183	1965	600	905	141	290
1966	2 134	1 736	874	1 288	1966	586	900	139	340
1967	2 125	1 980	914	1 284	1967	584	844	130	365
1968	2 311	2 386	894	1 291	1968	526	839	118	459

Graphique 2

Évolutions des consommations CEE de pâtes à papier
(1958 — 1967)



Évolution des productions CEE de pâtes à papier
(voir graphique 3)

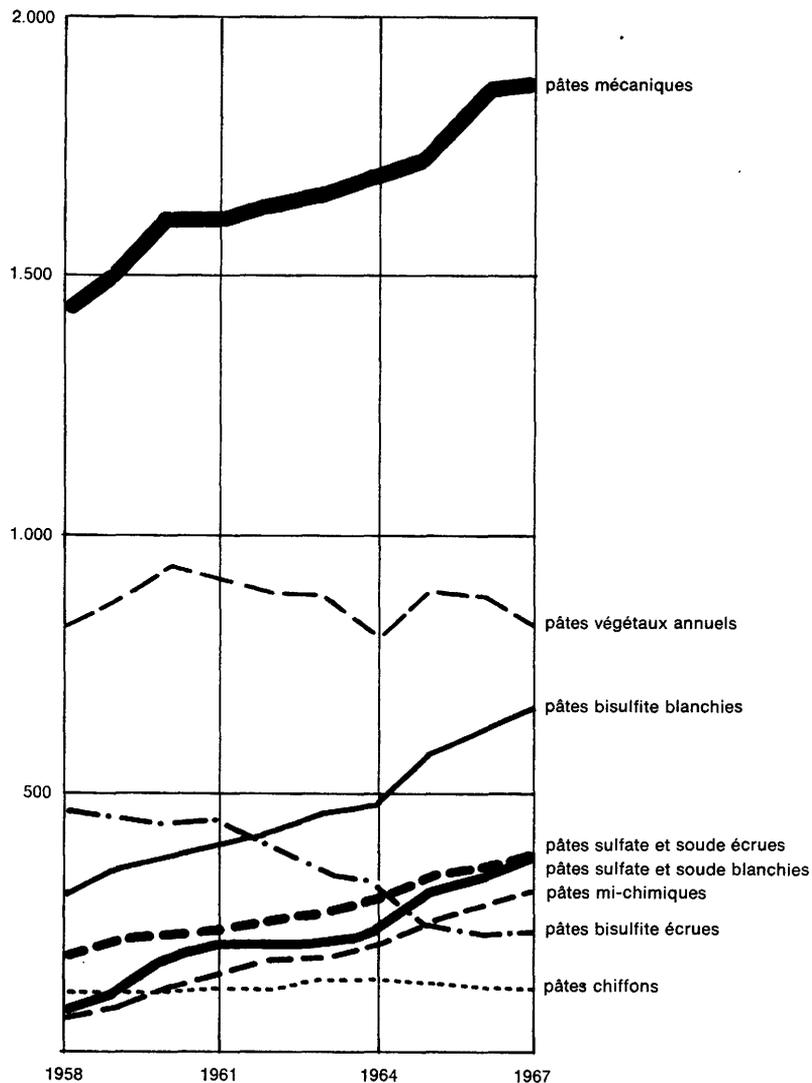
(en milliers de t)

Année	<i>(en milliers de t)</i>				Année	Pâtes au bisulfite écrues	Pâtes de végétaux annuels	Pâtes de chiffons	Pâtes mi-chimiques de bois
	Pâtes mécaniques	Pâtes au sulfate ou à la soude blanchies	Pâtes au sulfate ou à la soude écrues	Pâtes au bisulfite blanchies					
1958	1 422	79	182	301	1958	468	822	110	61
1959	1 497	113	212	344	1959	456	872	114	82
1960	1 615	177	222	369	1960	440	935	113	119
1961	1 608	209	228	398	1961	447	914	122	148
1962	1 635	204	250	410	1962	395	883	117	180
1963	1 657	211	262	456	1963	345	875	134	186
1964	1 699	238	296	472	1964	324	798	140	206
1965	1 735	312	332	578	1965	253	895	134	258
1966	1 853	344	352	626	1966	238	882	131	289
1967	1 864	373	371	669	1967	241	828	126	314
1968	2 021	397	370	684	1968	203	826	112	398

Graphique 3

Évolutions des productions CEE de pâtes à papier
(1958 — 1967)

(en milliers de tonnes)



presque triplé, et presque quintuplé pour les seules qualités blanchies. Malgré un développement rapide de la production, la dépendance de la CEE à l'égard des approvisionnements extérieurs demeure prédominante. Le taux de

couverture de la consommation par la production interne est passé, pour l'ensemble de la catégorie, de 26,9 % en 1958 à 25,7 % en 1967, ce taux atteignant 18,8 % seulement en 1967 pour les qualités blanchies.

**Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE
en pâtes de bois au bisulfite**

(en milliers de t)

	1958			1967			Indice 1967 (1958 = 100)		
	Écrués	Blanchies	Total	Écrués	Blanchies	Total	Écrués	Blanchies	Total
Consommation apparente	839	633	1 472	584	1 284	1 868	69,6	202,8	126,9
Production	468	301	769	241	669	910	51,5	222,2	118,3
Déficit net	371	332	703	343	615	958	92,4	185,2	136,3

**Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de la CEE
en pâtes de bois au sulfate ou à la soude**

(en milliers de t)

	1958			1967			Indice 1967 (1958 = 100)		
	Écrués	Blanchies	Total	Écrués	Blanchies	Total	Écrués	Blanchies	Total
Consommation apparente	569	401	970	914	1 980	2 894	160,6	493,8	298,3
Production	182	79	261	371	373	744	203,8	472,1	285
Déficit net	387	322	709	543	1 607	2 150	140,3	499	303,2

Source: OCDE.

Cette trop brève esquisse de l'évolution globale des pâtes de bois à papier laisse déjà transparaître, en elle-même, la complexité du marché et la diversité des structures de production. Il convient dès lors de rapporter ces données d'ensemble à leur véritable contexte communautaire. Pour ce faire, nous examinerons successivement, pour chaque catégorie de pâtes, les composantes économiques nationales de cet ensemble.

1. Les pâtes mécaniques de bois
(voir graphique 4, p. 18)

Les pâtes mécaniques sont probablement les plus anciennes du point de vue des techniques utilisées ; elles demeurent en tout cas celles dont la valeur ajoutée est la plus faible, et le rendement pâte/bois le plus élevé ⁽¹⁾.

Leur importance relative dans l'ensemble de la consommation de pâtes de bois tend à décroître.

Dans la CEE, elles représentaient environ 39 % des utilisations de pâtes de bois en 1958, contre environ 29,3 % en 1967. On peut noter qu'en 1967, ce même rapport atteignait environ 25 % pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, tant au niveau consommation que production. Or, en 1967, les pâtes mécaniques de bois représentaient encore, avec 1,864 millions de t, presque la moitié de la production communautaire de pâtes de bois.

Ceci s'explique par une série de facteurs divers qui ont modelé la structure de l'industrie communautaire. Parmi ces facteurs, on peut citer, entre autres, l'incidence qualitative et quantitative des disponibilités fibreuses ainsi que le niveau d'intégration vertical auquel cette qualité de pâte permet d'accéder ⁽²⁾.

⁽²⁾ Pour l'ensemble de la CEE, 98 % environ des productions de pâtes mécaniques sont intégrés à la production de papier.

⁽¹⁾ De l'ordre de 90 à 95 %.

Évolution de la consommation et de la production pâtes de bois mécaniques
(voir graphique 4)

(en milliers de t)

Année	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	Production	Consommation										
1958	1 422	1 625	648	671	375	464	211	230	108	163	80	97
1959	1 497	1 723	654	686	416	517	231	251	115	170	81	99
1960	1 615	1 875	699	742	434	538	261	290	127	197	94	108
1961	1 608	1 870	670	720	426	530	286	306	130	198	96	116
1962	1 635	1 877	659	710	426	520	313	335	137	195	100	117
1963	1 657	1 928	644	703	433	526	333	369	142	207	105	123
1964	1 699	2 005	642	708	442	534	354	414	152	222	109	127
1965	1 735	2 027	660	721	450	524	363	431	158	232	104	119
1966	1 853	2 134	682	733	473	557	398	448	179	255	121	141
1967	1 864	2 125	689	735	472	542	406	475	175	232	122	141
1968	2 021	2 311	756	807	471	551	463	537	186	238	145	178

L'intégration étroite qui existe dans chaque pays membre, notamment avec la production de papier

journal, explicite l'évolution propre des différentes productions nationales.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de pâtes de bois mécaniques dans les pays membres

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	671	735	97	141	163	232	464	542	230	475	1 625	2 125
Production	648	689	80	122	108	175	375	472	211	406	1 422	1 864
Déficit net	23	46	17	19	55	57	89	70	19	69	203	261

Source: OCDE.

D'une manière générale, on constate que le taux d'auto-approvisionnement demeure élevé dans tous les pays membres. En RFA, le premier producteur communautaire de pâtes mécaniques, le niveau de production a été, en 1963-64, inférieur à celui de 1958. Dans le même temps, la production de papier journal atteignait le point le plus bas de sa régression. Sa reprise, depuis lors, a entraîné une relance de la production de pâtes mécaniques. En France, la relative stagnation de la consommation et de la production de papier journal, depuis 1959, se retrouve au niveau des utilisations de pâtes mécaniques. Les progrès de la production ont néanmoins permis de réduire le niveau des approvisionnements extérieurs.

L'Italie, dont la production de papier journal a connu depuis 1958 le taux de croissance moyen record de la Communauté (11,4 % l'an), est aussi le pays où la production de pâtes mécaniques s'est accrue le plus rapidement ; néanmoins, le déficit extérieur, tout en demeurant réduit en

valeur absolue, a progressé dans les proportions les plus importantes de la CEE.

Les productions des Pays-Bas et de Belgique ont suivi sensiblement l'évolution de la demande.

Au total, le déficit net de la Communauté en pâtes mécaniques ne s'est accru que de 28,6 % entre 1958 et 1967, après avoir atteint un maximum de 306 000 t en 1964.

Le chapitre II situera l'évolution des zones d'approvisionnements extérieurs ; cependant, on peut, dès à présent, noter que 90 % des importations communautaires de pâtes mécaniques étaient, en 1967, d'origine scandinave.

2. Les pâtes mi-chimiques de bois

Les pâtes mi-chimiques de bois sont principalement utilisées à la production de cannelle. D'un rendement pâte/bois intermédiaire ⁽¹⁾ entre les

(1) Compris entre 65 et 90 %.

pâtes mécaniques et chimiques, les pâtes mi-chimiques, dont l'exploitation industrielle a moins

de quarante ans d'âge, ont suivi un rythme d'expansion rapide.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de pâtes de bois mi-chimiques dans les pays membres

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	—	60	2	—	—	15	38	139	22	151	62	365
Production	—	44	1	—	—	14	38	116	22	140	61	314
Déficit net	—	16	1	—	—	1	—	23	—	11	1	51

Source: OCDE.

Depuis 1958, leur consommation a presque sextuplé. La production a suivi un rythme de développement analogue, bien qu'inférieur, laissant une place croissante aux importations.

L'Italie assure environ la moitié de la production communautaire et couvre à peu près ses besoins. La France vient au second rang avec une production en progression constante.

Les Pays-Bas produisent cette catégorie de pâtes depuis 1963 seulement et en quantité minime.

Leurs importations restent marginales.

Enfin, l'Allemagne (RF) couvre 73 % de ses besoins, le solde étant importé.

3. Les pâtes chimiques au bisulfite (voir graphique 5, p. 21)

Les pâtes au bisulfite constituent la matière première essentielle des papiers impression-écriture et fournissent un élément de base apprécié pour certains emballages supérieurs.

La consommation communautaire de pâtes de bois au bisulfite n'a que faiblement progressé dans

son ensemble, depuis 1958 (+ 26,9 %); la production s'étant accrue dans une moindre mesure encore (+ 18,3 %), ce sont les importations, d'origine scandinave pour les trois quarts, qui ont comblé, d'une manière croissante, le déficit des approvisionnements. Ces importations ont atteint environ un million de t en 1967, compte tenu de ce que la Communauté a exporté environ 40 000 t la même année.

Cependant, l'évolution globale communautaire de cette catégorie de pâtes recèle un double mouvement de sens inverse, suivant les qualités : d'une part, *régression* de la consommation et de la production des *pâtes au bisulfite écruées* et, d'autre part, dans le même temps, *progression* accélérée des utilisations et de la production de *pâtes au bisulfite blanchies*. Ce mouvement correspond à l'évolution qualitative des utilisations des produits finis papiers vers des catégories plus élaborées et techniquement mieux adaptées aux besoins des utilisateurs finals. Pour démarquer ces deux tendances, nous examinerons successivement les évolutions de chacune de ces qualités.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de pâtes de bois chimiques au bisulfite dans les pays membres

(en milliers de t)

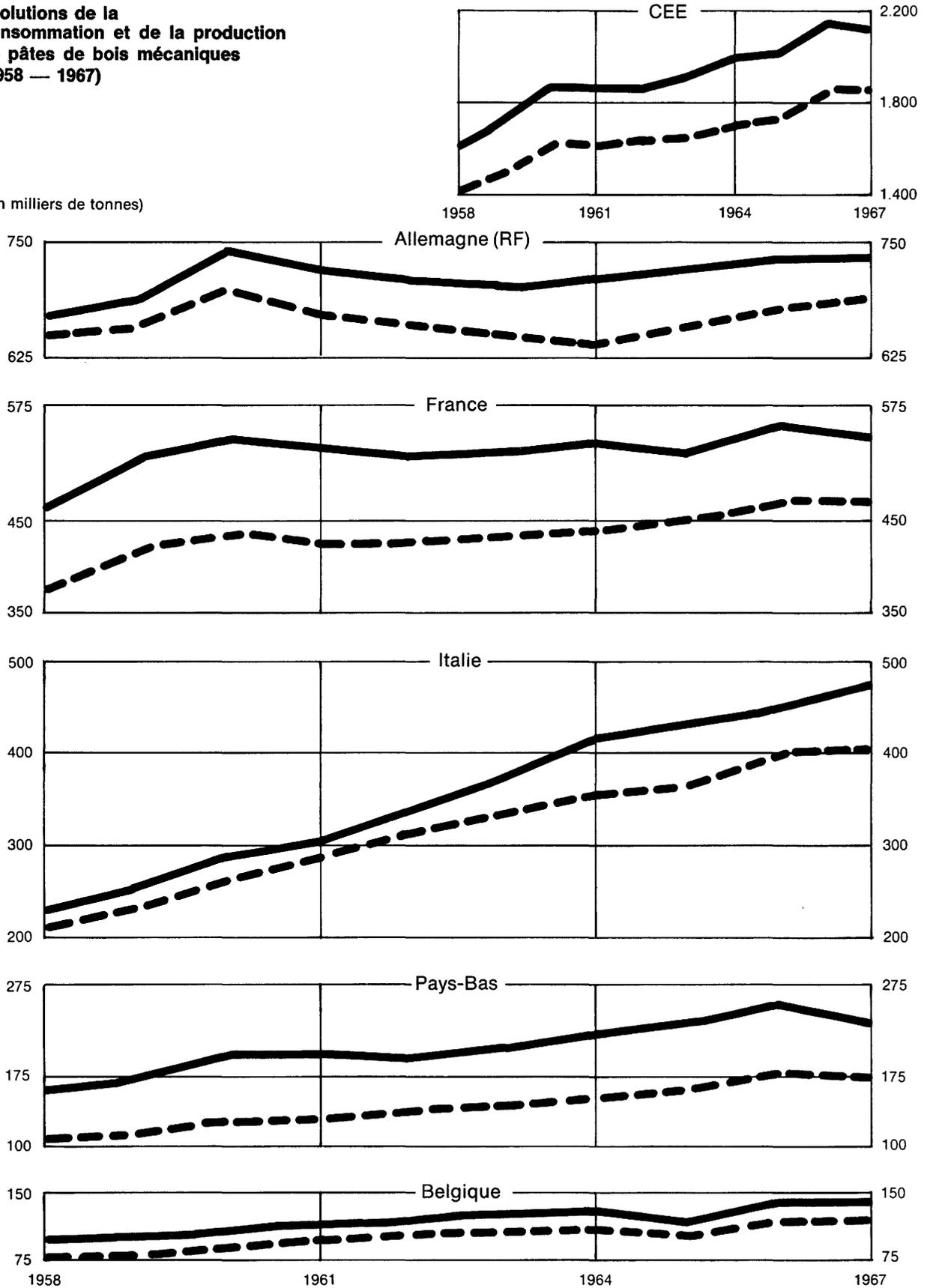
	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	613	581	88	129	107	226	438	462	226	470	1 472	1 868
Production	503	482	27	34	8	—	183	297	48	97	769	910
Déficit net	110	99	61	95	99	226	255	165	178	373	703	958

Source: OCDE.

Graphique 4

Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois mécaniques (1958 — 1967)

(en milliers de tonnes)



**Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net
de pâtes de bois chimiques au bisulfite écrues dans les pays membres**

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	350	105	57	39	49	94	261	168	122	178	839	584
Production	307	79	23	22	—	—	120	100	18	40	468	241
Déficit net	43	26	34	17	49	94	141	68	104	138	371	343

Source: OCDE.

a) Pâtes chimiques au bisulfite écrues (voir graphique 5, p. 21)

La consommation CEE 1967 de pâtes au bisulfite écrues est inférieure d'environ 30 % à celle de 1958. La production a diminué d'environ moitié, en se reconvertissant, au moins en partie, vers les qualités blanchies bénéficiant de l'évolution favorable de la demande. Le déficit extérieur s'est légèrement amenuisé. Les exportations communautaires restent négligeables.

C'est en Allemagne (RF) que la régression tant de la consommation que de la production a eu la plus grande envergure; leur niveau 1967 atteignait respectivement 30 à 25 % de celui de 1958.

En France, la consommation a aussi diminué d'un peu plus d'un tiers et la production dans une moindre mesure (— 16,7 %).

Par contre, aux Pays-Bas, qui ne produisent pas de pâtes de cette catégorie, la consommation a presque doublé.

En Italie, elle s'est accrue d'environ 46 %, accentuant le déficit extérieur, le plus élevé des six pays, malgré une progression importante de la production (+ 122 %).

Ce sont les Scandinaves, et plus spécialement la Finlande et la Suède, qui fournissent plus de 75 % des approvisionnements extérieurs de la Communauté.

**Évolution de la consommation et de la production de pâtes de bois au bisulfite
(voir graphique 5)**

Écrues

(en milliers de t)

Année	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	Production	Consommation										
1958	468	839	307	350	120	261	18	122	—	49	23	57
1959	456	816	294	339	120	245	16	121	—	61	26	50
1960	440	854	279	324	129	271	6	130	—	77	26	52
1961	447	850	278	319	136	290	5	119	—	69	28	53
1962	395	751	235	293	123	240	9	116	—	57	28	45
1963	345	726	191	257	118	247	9	109	—	64	27	49
1964	324	723	189	252	102	230	8	108	—	81	25	52
1965	253	600	122	166	102	190	5	113	—	86	24	45
1966	238	586	97	127	96	189	22	133	—	101	23	36
1967	241	584	79	105	100	168	40	178	—	94	22	39
1968	203	526	66	96	78	150	36	167	—	79	23	34

Blanchies

(en milliers de t)

Année	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	Production	Consommation										
1958	301	633	196	263	63	177	30	104	8	58	4	31
1959	344	709	229	299	71	155	38	133	—	67	6	55
1960	369	835	247	329	83	189	31	183	—	82	8	52
1961	398	892	277	350	88	214	25	178	—	82	8	68
1962	410	938	273	334	86	232	43	204	—	94	8	74
1963	456	1 113	295	378	102	278	50	259	—	116	9	82
1964	472	1 135	269	375	142	300	50	251	—	126	11	83
1965	578	1 183	327	433	175	284	64	266	—	129	12	71
1966	626	1 288	362	456	189	324	62	279	—	143	13	86
1967	669	1 284	403	476	197	294	57	292	—	132	12	90
1968	684	1 291	449	529	168	239	54	290	—	144	13	89

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de pâtes de bois chimiques au bisulfite blanchies dans les pays membres

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	263	476	31	90	58	132	177	294	104	292	633	1 284
Production	196	403	4	12	8	—	63	197	30	57	301	669
Déficit net	67	73	27	78	50	132	114	97	74	235	332	615

Source: OCDE.

b) Pâtes chimiques au bisulfite blanchies (voir graphique 5, p. 21)

Les pâtes au bisulfite blanchies ont suivi l'évolution de la demande pour des papiers et cartons de qualité supérieure. Elles représentaient environ 43 % des utilisations CEE de pâtes au bisulfite en 1958 contre près de 69 % en 1967. Leur part relative dans la production CEE de pâtes au bisulfite est passée dans le même temps de 39 à 73,5 %. On constate donc une véritable translation tant de la consommation que de la production, à l'intérieur de la catégorie bisulfite, de la qualité «écru» vers la qualité supérieure «blanchie».

La consommation CEE de pâtes au bisulfite blanchies a plus que doublé entre 1958 et 1967. La production a progressé encore plus rapidement (en moyenne de 9,3 % l'an). Le déficit extérieur s'est néanmoins aggravé (+ 85,2 %).

C'est en Belgique et en Italie que l'on note la plus forte expansion de la consommation (respectivement + 190,3 % et + 180,7 %) ; la production

belge demeure néanmoins marginale et celle de l'Italie, dont l'évolution a, durant cette période, été la plus lente de la Communauté, ne couvre même pas 20 % des besoins.

En France, où la consommation a connu le plus faible niveau de développement des Six, la production a, par contre, progressé le plus rapidement (+ 212,7 %), de telle sorte que le taux d'auto-approvisionnement est passé de 35,5 % en 1958 à 67 % en 1967.

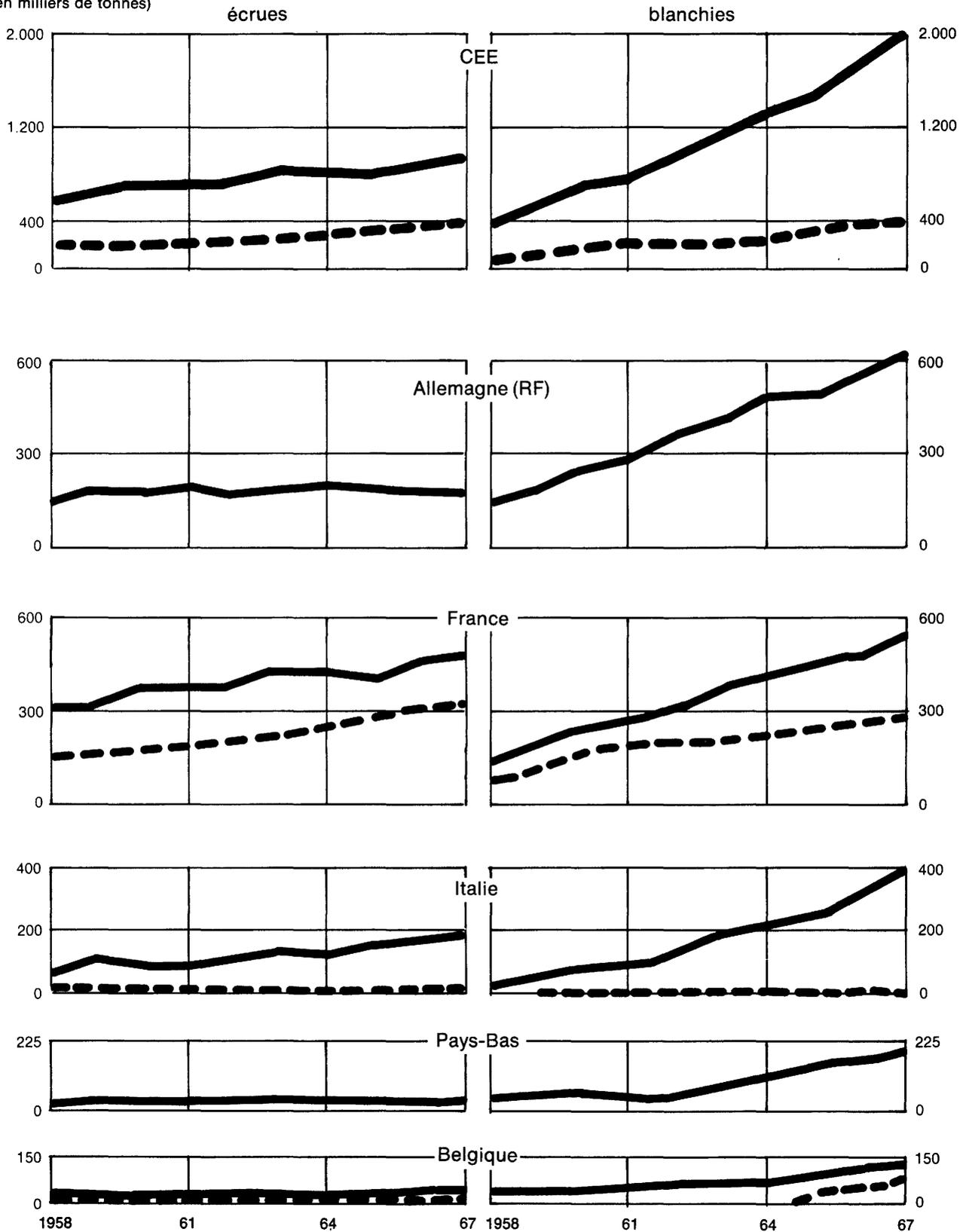
L'Allemagne (RF), premier producteur CEE dans cette catégorie, a également, mais dans une bien moindre mesure, augmenté la couverture de ses besoins (+ 81 %) par une production qui a plus que doublé (+ 105,6 %).

Les Pays-Bas ne produisant pas de pâtes au bisulfite blanchies, leur consommation s'est accrue de + 127,6 % depuis 1958.

Les pays scandinaves, et principalement la Suède, assurent environ 75,7 % des approvisionnements extérieurs de la CEE pour cette qualité de pâtes.

Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois au bisulfite (1958-1967)

(en milliers de tonnes)



**Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net
de pâtes de bois chimiques au sulfate ou à la soude dans les pays membres**

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	297	803	72	173	54	232	450	1 090	97	596	970	2 894
Production	—	—	14	115	—	—	233	615	14	14	261	744
Déficit net	297	803	58	58	54	232	217	475	83	582	709	2 150

Source: OCDE.

L'Amérique du Nord y contribue pour environ 9,8 %.

*4. Les pâtes chimiques au sulfate et à la soude
(voir graphique 6, p. 24)*

Les pâtes au sulfate et à la soude, d'une haute résistance mécanique, constituent une matière première privilégiée pour les emballages et confèrent l'élément de solidité dans tous les emplois, y compris dans les papiers impression-écriture. Elles représentent, en 1967, 40 % de la consommation communautaire de pâtes de bois à papier contre en moyenne environ 52 % pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE. Par contre, elles

ne figurent que pour moins d'un cinquième dans la production CEE de pâtes de bois à papier.

La consommation CEE de pâtes à papier chimiques au sulfate ou à la soude a presque triplé entre 1958 et 1967 (+ 198,3 %). Dans le même temps, la production (+ 185 %) progressait d'environ 12,3 % l'an en moyenne. Cette production, pour 82,6 % d'origine française, ne couvre cependant qu'un quart des besoins. La RFA et les Pays-Bas ne produisent en effet aucune pâte de cette catégorie. Aussi, le déficit extérieur net a-t-il plus que triplé (+ 203,2 %).

Les exportations communautaires demeurent marginales avec 29 000 t en 1967.

Évolution de la consommation et de la production de pâtes de bois au sulfate ou à la soude

(voir graphique 6)

Écrues

(en milliers de t)

Année	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	Production	Consommation										
1958	182	569	—	146	154	314	14	61	—	18	14	30
1959	212	656	—	173	172	316	21	107	—	30	19	30
1960	222	722	—	185	188	383	17	95	—	32	17	27
1961	228	725	—	196	197	381	12	95	—	27	19	26
1962	250	719	—	162	217	385	11	116	—	27	22	29
1963	262	833	—	191	227	436	11	140	—	35	24	31
1964	296	833	—	204	260	438	11	123	—	35	25	33
1965	332	825	—	189	288	411	19	154	—	34	25	37
1966	352	874	—	181	313	457	13	167	—	33	26	36
1967	371	914	—	177	331	478	14	183	—	36	26	40
1968	370	894	—	188	328	468	13	163	—	35	29	40

Blanchies

(en milliers de t)

Année	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	Production	Consommation										
1958	79	401	—	151	79	136	—	36	—	36	—	42
1959	113	524	—	192	112	183	1	58	—	48	—	43
1960	177	708	—	259	168	250	9	92	—	58	—	49
1961	209	762	—	280	195	280	14	101	—	49	—	52
1962	204	903	—	360	203	308	1	124	—	48	—	63
1963	211	1 154	—	416	211	371	—	207	—	81	—	79
1964	238	1 344	—	496	228	420	9	238	—	114	1	76
1965	312	1 463	—	500	258	458	—	260	—	147	54	98
1966	344	1 736	—	559	272	558	3	330	—	163	69	126
1967	373	1 980	—	626	284	612	—	413	—	196	89	133
1968	397	2 386	—	747	288	736	3	481	—	248	106	174

A l'instar des pâtes chimiques au bisulfite, encore qu'à moindre degré, les pâtes au sulfate ont connu, au cours des dernières années, une évolution marquée par la prédominance croissante de la qualité blanchie sur la qualité écrue : nous examinerons successivement l'évolution de ces deux qualités.

a) Pâtes chimiques au sulfate ou à la soude écrues (voir graphique 6, p. 24)

Les pâtes chimiques au sulfate ou à la soude écrues représentaient en 1958 environ les 3/5 des utilisations communautaires de pâtes au sulfate ou à la soude. Elles en constituent moins de 1/3 en 1967. De même, au niveau de la production CEE, la qualité écrue figurait en 1958 pour 70 % dans l'ensemble des pâtes de la catégorie sulfate et soude, et pour la moitié seulement en 1967.

La production CEE de pâtes au sulfate ou à la soude écrues a plus que doublé depuis 1958, du fait principalement de la France (+ 114,9 %) qui, d'un peu moins de moitié, couvre en 1967,

69,2 % de ses besoins. La RFA et les Pays-Bas recourent à l'importation pour la totalité de leur consommation. La Belgique et l'Italie n'en produisent qu'une faible quantité.

Le relativement faible accroissement de la consommation CEE (+ 60,6 %) s'explique par le transfert de la demande finale vers des importations directes de papiers et cartons, notamment kraft.

Environ 72 % des importations communautaires sont d'origine scandinave, et principalement de Suède et de Finlande.

b) Pâtes chimiques au sulfate et à la soude blanchies

(voir graphique 6, p. 24)

Les deux tiers des pâtes au sulfate et à la soude consommées dans la Communauté, appartiennent à la qualité blanchie. Elles représentent environ la moitié de la production de cette catégorie.

Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net de pâtes de bois chimiques au sulfate ou à la soude écrues dans les pays membres

(en milliers de t)

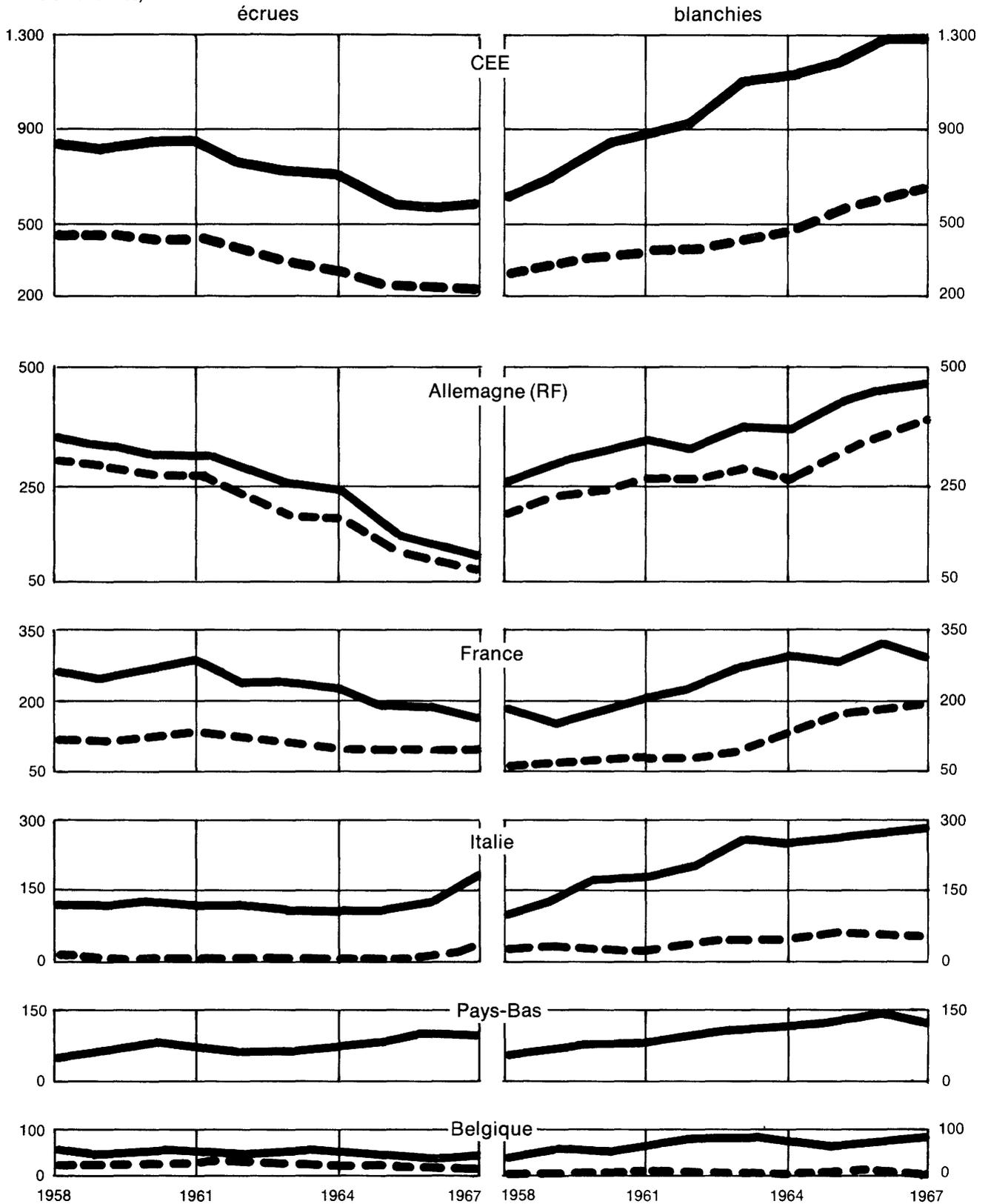
	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . .	146	177	30	40	18	36	314	478	61	183	569	914
Production	—	—	14	26	—	—	154	331	14	14	182	371
Déficit net	146	177	16	14	18	36	160	147	47	169	387	543

Source: OCDE.

Graphique 6

Évolutions de la consommation et de la production de pâtes de bois au sulfate ou à la soude (1958 — 1967)

(en milliers de tonnes)



**Évolution de la consommation apparente de la production et du déficit net
de pâtes de bois chimiques au sulfate ou à la soude blanchies dans les pays membres**

(en milliers de t)

	Allemagne (R.F.)		UEBL		Pays-Bas		France		Italie		CEE	
	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967	1958	1967
Consommation apparente . . .	151	626	42	133	36	196	136	612	36	413	401	1 980
Production	—	—	—	89	—	—	79	284	—	—	79	373
Déficit net	151	626	42	44	36	196	57	328	36	413	322	1 607

Source: OCDE.

C'est dans cette catégorie de pâtes que s'est produite, depuis 1958, l'évolution la plus spectaculaire. La consommation CEE, où la RFA et la France occupent une place prépondérante et voisine, a presque quintuplé (+ 393,8 %), soit un accroissement moyen annuel de l'ordre de 19,4 %. Dans le même temps, la production CEE s'est accrue d'environ 18,8 % l'an, en moyenne, laissant néanmoins place à un quintuplement du déficit net.

En effet, seules la France et la Belgique, depuis 1965 et pour une part inférieure, produisent cette catégorie de pâtes. Aussi, le degré d'auto-provisionnement communautaire ne dépasse-t-il pas 18,8 % en 1967.

La Suède et la Finlande participent aux approvisionnements extérieurs de la CEE à concurrence d'environ 61 % et l'Amérique du Nord pour environ 36 %.

II — Les zones d'approvisionnements et de fournitures

1. Approvisionnements extérieurs

Les approvisionnements extérieurs jouent, pour le secteur papier, dans la Communauté, un rôle qui n'a guère cessé, depuis dix ans, de s'élargir. Pour l'ensemble des pâtes de bois à papier, le déficit communautaire a plus que doublé entre 1958 et 1967, indépendamment des glissements qui ont pu se produire, par ailleurs, vers des importations pures et simples de produits finis.

La Scandinavie demeure, et de loin, le premier fournisseur extérieur de la CEE. Malgré la progression importante de ses expéditions vers la CEE, cette zone ne couvre plus, en 1967, que 68,6 % contre 78,9 % en 1958, des approvisionnements extérieurs communautaires.

C'est l'Amérique du Nord, et plus spécialement le Canada, qui témoigne de l'évolution la plus dynamique (20,6 % en 1967 contre 6,7 % en

Principaux fournisseurs extérieurs de la CEE en pâtes de bois à papier

(en milliers de t)

	1958	1967	Indice 1967 (1958 = 100)
<i>Scandinavie</i>	1 299,5	2 402,6	184,9
dont: Suède	750,2	1 414,2	188,5
Finlande	425,9	760,3	178,5
Norvège	123,4	228,1	184,8
<i>Amérique du Nord</i>	111,4	722,9	648,9
dont: Canada	41,5	411	990,3
États-Unis	69,9	311,9	446,2
<i>Autriche</i>	134,6	81,8	60,8
<i>Pays communistes</i>	83,3	134,7	161,7
<i>Autres pays</i>	17,7	160,6	907,3
Total	1 646,5	3 502,6	212,7

Source: OCDE.

1958) des approvisionnements extérieurs de la CEE. Les exportations canadiennes à destination de la Communauté ont en effet presque décuplé. L'Autriche a diminué ses fournitures de pâtes à la CEE au profit des produits finis. Les pays communistes ont jusqu'à présent pris une part prépondérante dans les approvisionnements extérieurs de la Communauté en bois et leurs fournitures de pâtes, bien qu'en progrès récents, demeurent modestes. Il est probable que cette zone n'échappera pas à l'évolution générale du commerce mondial et tendra à valoriser toujours davantage ses exportations.

L'essentiel de ces importations est constitué par des pâtes chimiques et plus spécialement des pâtes au sulfate et à la soude blanchies.

On peut noter que, durant la même période 1958-67, les importations⁽¹⁾ communautaires de

(1) D'après les données CEPAC.

bois à pâtes d'origine scandinave, ont régressé de plus de 1,4 million de m³ à 65 000 m³ et finiront par disparaître complètement. Le Canada, par contre, fournissait à la CEE 211 000 m³ de bois à pâte en 1958 contre 980 000 en 1966 (et 491 000 m³ en 1967). L'Europe de l'Est, et principalement l'URSS, a pris le relai des fournisseurs scandinaves avec 2,43 millions de m³ en 1967, contre 673 000 m³ en 1958.

Les importations communautaires de *papiers et cartons* d'origine scandinave se sont, quant à elles, accrues de 150 % environ dans le même temps (2,05 millions de t en 1967, contre 822 000 t en 1958). Elles ont plus que sextuplé en provenance de l'Amérique du Nord (450 000 t en 1967, contre 68 000 t en 1958).

2. Les fournitures à l'extérieur

Les exportations communautaires de pâtes de bois à papier sont peu importantes par rapport au niveau de consommation. Néanmoins, elles sont passées de 32 à 69 000 t de 1958 à 1967 et concernent exclusivement les pâtes chimiques, et plus spécialement les qualités blanchies.

Un seul client, le Royaume-Uni, absorbe près de la moitié de ces exportations, notamment d'origine française, belge et allemande.

L'essentiel du reste des exportations CEE est réalisé à partir de la France, vers l'Espagne et la Suisse.

3. Les mouvements internes

Les échanges de pâtes de bois à papier à l'intérieur de la Communauté, bien qu'affectant un volume encore modeste, ont connu, depuis 1958, un développement important, de l'ordre de 17,6 % en moyenne par an. Ils sont passés de 39 000 t en 1958 à 168 200 t en 1967.

Tous les pays membres sont à la fois importateurs et exportateurs, la Belgique ayant le solde bénéficiaire le plus important et l'Italie le déficit le plus marqué.

Le régime de liberté commerciale, des considérations technico-économiques ont favorisé le développement de ces échanges qui répondent par ailleurs à la nécessité pour les entreprises de diversifier leurs sources d'approvisionnement.

En 1967, les 168 200 t échangées entre les pays membres se répartissaient ainsi :

	à l'exportation en %	à l'importation en %
Belgique	37,6	3,7
France	32,8	20,4
Allemagne (RF)	26,1	25,2
Pays-Bas	3	21,5
Italie	0,5	29,2

Ce sont les pâtes chimiques de bois qui alimentent principalement ⁽¹⁾ ces courants d'échange : environ 39 % de pâtes au bisulfite et 59 % de pâtes au sulfate et à la soude, avec une prédominance des qualités blanchies qui représentent à elles seules 85 % environ du total.

III — Les conditions de production

La production de pâtes à papier de la Communauté est répartie d'une manière très inégale entre environ 210 usines, géographiquement dispersées (voir carte, p. 27), implantées dans les zones disposant de ressources fibreuses ou à proximité de ports. Étant donné que 76 % environ de la production CEE de pâtes est intégrée à la fabrication de papiers et cartons, une part importante de ces usines entre dans des complexes de production ⁽²⁾ regroupés sous l'égide de groupes d'entreprises de grande dimension.

Les douze plus importantes entreprises papetières communautaires assurent à elles seules environ 62 % de la production de pâte CEE, mettant en œuvre des capacités globales de 100 à 400 000 t/an. Cette concentration de la production varie selon les catégories de pâtes. C'est ainsi que pour les pâtes mécaniques et mi-chimiques, les 15 plus importantes entreprises, dont 8 produisent plus de 100 000 t/an, réalisent environ 80 % de la production CEE. Onze entreprises, dont 3 avec plus de 100 000 t/an, assurent environ 90 % de la production CEE de pâtes au bisulfite. Quant aux pâtes au sulfate et à la soude, elles sont pour environ 88 % produites par cinq entreprises.

Environ 75 % de la production CEE de pâtes de bois sont intégrés à la fabrication des papiers et cartons, soit approximativement ⁽³⁾

- 98 % des pâtes mécaniques
- 93 % des pâtes mi-chimiques
- 44 % des pâtes au sulfite écru
- 45 % des pâtes au sulfite blanchies
- 93 % des pâtes au sulfate écru
- 9,5 % des pâtes au sulfate blanchies

Le niveau d'intégration nationale pour l'ensemble de ces catégories de pâtes varie de 98,5 % aux Pays-Bas à 61 % en France. Il atteint 85 % en Italie et 66 % environ en Allemagne (RF) et en Belgique.

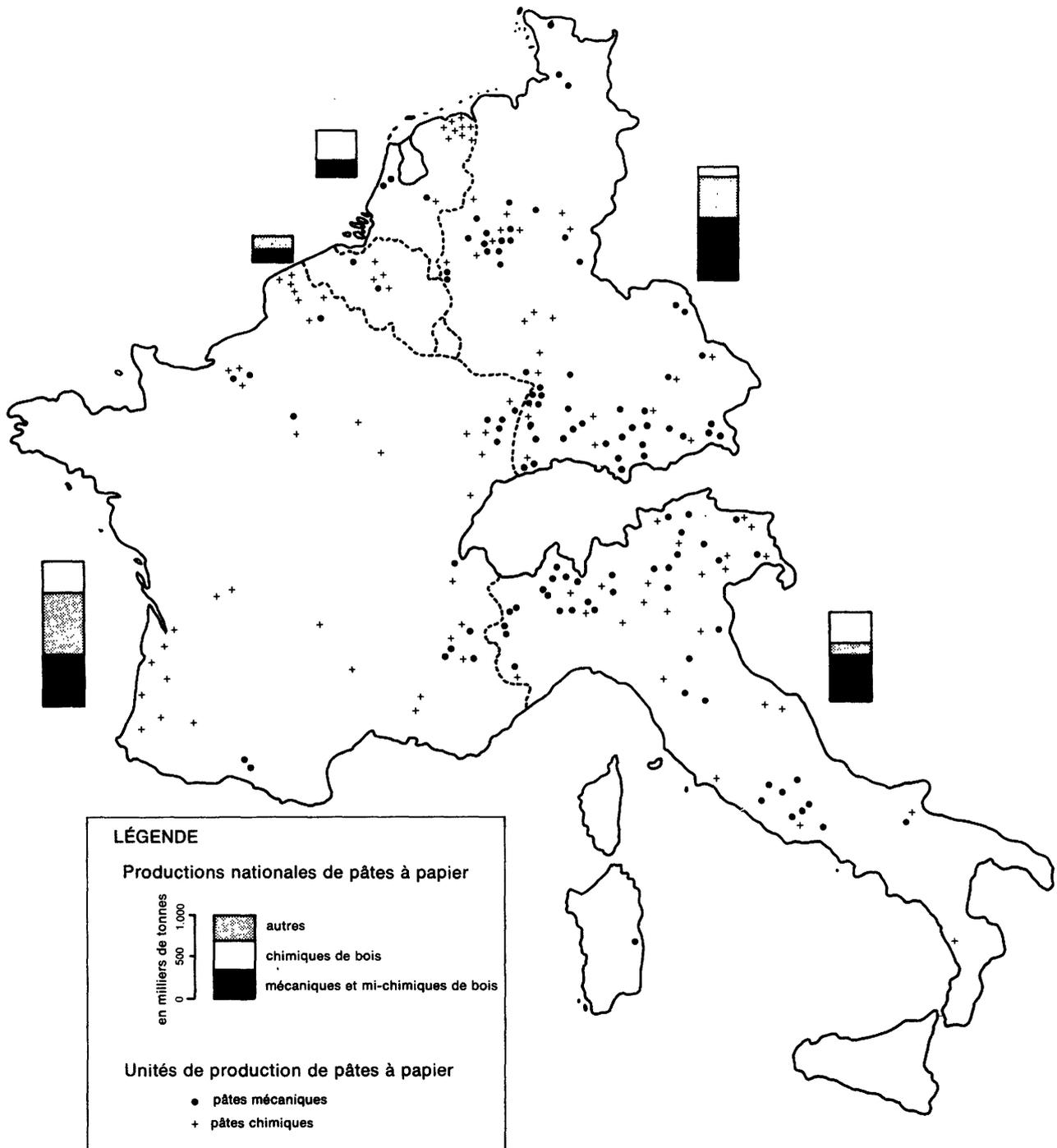
Des liaisons commerciales et financières unissent un certain nombre de firmes regroupées par

⁽¹⁾ Les échanges intra-CEE de pâtes mécaniques et mi-chimiques sont demeurés stables et voisins de 3 500 t par an.

⁽²⁾ Ce qui en rend d'autant plus difficile l'approche économique propre.

⁽³⁾ Pour 1967, d'après les données CEPAC.

Localisation des unités de production de pâtes à papier CEE 1968



ailleurs au sein de fédérations nationales de producteurs, elles-mêmes membres de la CEPAC.

L'interpénétration des firmes communautaires est, au niveau des pâtes à papier, relativement récente et d'une portée restreinte. Les prises de participation étrangères y sont plus limitées que dans les secteurs en aval de production et de transformation papetière. Quant aux intérêts extérieurs des entreprises communautaires, relativement récents eux aussi, ils visent à garantir, dans un complexe d'intégration, un meilleur accès aux approvisionnements extérieurs des matières premières.

Bien qu'il ne soit pas toujours possible d'isoler la fabrication des pâtes à papier du complexe de production auquel elle s'intègre le plus souvent, on peut estimer qu'elle mobilise, dans la CEE, environ 25 000 personnes avec une prédominance très nette de main-d'œuvre masculine. Les modalités de travail varient selon les législations en vigueur dans chaque pays et, d'autre part, en fonction du rythme même de l'unité de fabrication à approvisionner ; elles tendent, néanmoins, dans les usines à pâte les plus importantes, à se rapprocher du régime de travail en continu pratiqué dans la plupart des pays exportateurs.

L'augmentation de la productivité du travail, mesurée en terme de quantités produites par heure de travail, qui a été dans la CEE d'environ 4,5 % l'an en moyenne au cours des dernières années, est symptomatique de l'évolution des investissements du secteur pâte. Bien que ces investissements aient été différents d'un pays à l'autre, ils ont atteint entre 40 et 50 millions de dollars en moyenne par an, pour l'ensemble de la CEE, au cours de la récente période. L'essentiel (environ 80 %) en est constitué par des machines et du matériel. La part autofinancée reste prépondérante (de l'ordre de 70 %) malgré la dégradation des taux de rentabilité des entreprises en fin de période.

Tout comme l'industrie du papier, le secteur de la pâte est donc particulièrement capital-intensif. La valeur de remplacement de ses actifs immobilisés peut être estimée, pour la Communauté, à environ 1,4 milliard de dollars, ce qui représente entre deux et trois fois son chiffre d'affaires annuel.

Malgré les grandes différences qui peuvent exister selon la taille et la nature des unités de fabrication, on peut néanmoins présenter un compte d'exploitation simplifié de l'industrie CEE des pâtes :

<i>Valeur brute de production</i>	100
Matières premières fibreuses	52
Énergie	12
Autres	16
Total des consommations intermédiaires	80

<i>Valeur ajoutée</i>	20
Dont traitements et salaires	9
Amortissements	3,5

IV — Les conditions du marché

1. Le marché des pâtes

Sur 7,25 millions de t de pâtes de bois à papier utilisées par l'industrie papetière CEE en 1967, environ 60 %, soit 4,36 millions de t, ont fait l'objet de transaction sur le marché.

Les 2,88 millions de t restants ont suivi le canal des utilisations directes au sein d'entreprises intégrées, produisant, à partir du bois, des papiers et cartons, soit respectivement :

- 1,82 million de t de pâtes mécaniques intégrées à la production de papier journal et de papier magazine,
- 279 000 t de pâtes mi-chimiques,
- 344 200 t de pâtes au sulfate écrues, intégrées à la fabrication de papiers et cartons kraft,
- environ 440 000 t de pâtes au bisulfite et de pâtes à la soude blanchies.

Le marché des pâtes de bois à papier (4,3 millions de t en 1967) est alimenté à concurrence d'environ 4/5 par les importations et d'1/5 par des pâtes communautaires commercialisées.

Sur 928 700 t de pâtes CEE commercialisées en 1967, 93,6 % soit 869 300 t, sont constituées par des pâtes chimiques et principalement des pâtes chimiques blanchies (707 600 t). Il s'agit essentiellement de pâtes au bisulfite blanchies (369 700 t) et à la soude blanchies (337 900 t).

2. Conditions de concurrence

Par sa position acheteur sur le marché mondial des pâtes, la CEE se trouve directement confrontée, sur son propre marché, au leadership des grands producteurs-exportateurs, dont les seules exportations respectives de pâtes de bois à papier, en 1967, équivalent ou dépassent l'ensemble de la production communautaire.

Les pays scandinaves, qui sont les principaux fournisseurs de la CEE ont, en effet, disposé en 1967 de 5,67 millions de t de pâtes de bois à papier à l'exportation. Les disponibilités à l'exportation canadiennes, 3,55 millions de t en 1967, sont traditionnellement, pour leur plus grande part, absorbées par le marché déficitaire des États-Unis. Les conditions de production et notamment les ressources fibreuses quantitativement et qualitativement abondantes et bon marché de ces deux

zones, y ont favorisé une grande expansion des capacités de production ⁽¹⁾ d'autant plus importante que l'évolution des besoins des grandes zones de consommation, importatrices nettes (USA et CEE) permettait d'escompter un développement accéléré des livraisons extérieures. Les perspectives de réduction tarifaire, tant au niveau des demi-produits que des produits finis, ouvertes par les négociations Kennedy, n'ont fait que renforcer ce mouvement. Aussi l'impact massif des nouvelles capacités installées, anticipant les progrès de la demande, a-t-il pesé ces dernières années, et continuera à peser au cours des plus prochaines années sur le marché mondial. Malgré des arrêts concertés de production, le taux d'utilisation des capacités existantes a eu tendance à régresser ⁽²⁾ accentuant la baisse des taux de rentabilité des entreprises, confrontées, par ailleurs, à une progression sensible des coûts, notamment salariaux. Enfin, le gonflement des stocks a pesé sur les prix.

Il est vraisemblable que cette situation excédentaire du marché mondial des pâtes n'a pas été totalement étrangère à l'évolution enregistrée au niveau des productions de papiers et cartons des pays exportateurs. De 1960 à 1970, l'accroissement de la capacité de production de papiers et cartons de la Suède est estimé à 116 % et à 117 % pour la Finlande ⁽³⁾. La perspective plus ou moins proche d'une pénurie relative de matières fibreuses aux conditions d'exploitation actuelles, a, par ailleurs, favorisé l'intégration des productions finales, notamment de papiers impression-écriture, susceptibles de valoriser d'une manière optimale la matière première bois, avec une notable économie d'échelle.

L'industrie papetière communautaire se trouve donc confrontée; d'une manière croissante, au niveau des produits finis papiers-cartons, à la concurrence directe de ses fournisseurs de matières premières pâtes. Les avantages de coûts de ces fournisseurs, cumulés au niveau des productions finales, se doublent d'une organisation de vente qui, entre autres, contrôle les prix.

3. Les prix

Bien que soumis à d'importantes oscillations conjoncturelles, d'amplitude variable, les cours mondiaux moyens des pâtes de bois à papier mar-

quent, au cours des douze dernières années, une tendance à la hausse.

L'appréhension du mouvement réel des prix apparaît d'autant plus difficile qu'aux fluctuations de marché se juxtaposent des considérations de qualité et de lieu, indépendamment des relations clients-fournisseurs qui peuvent les moduler.

Néanmoins, pour mieux situer les rapports de prix des différentes grandes catégories de pâtes, on peut dégager des statistiques du commerce extérieur CEE 1966 ⁽⁴⁾ les prix moyens CIF, à l'importation, par tonne ⁽⁵⁾ suivants :

	Dollars
Pâtes mécaniques et mi-chimiques	82,3
— Au bisulfite écru	125,9
— Au bisulfite blanchies	148,1
— Au sulfate écru	120,8
— Au sulfate blanchies	143,4

Ces prix moyens varient sensiblement d'un pays à l'autre, suivant l'éloignement des sources d'approvisionnement, compte tenu des frais de transport qui varient de 10 à 15 % entre les Pays-Bas et l'Italie, par exemple.

Les prix de revient intérieurs des productions nationales commercialisées se situent généralement légèrement au-dessus des cours mondiaux augmentés des perceptions douanières, taxes et frais de transport. Les aides, lorsqu'elles existent, comme en France, et la position géographique des entreprises, contribuent par ailleurs à éliminer ces différences.

Aussi, la rentabilité des entreprises communautaires est-elle liée directement non seulement à l'évolution du prix intérieur du marché, lui-même fonction de la politique de prix des exportateurs et du niveau de protection tarifaire, mais également à l'effet de situation des implantations. Les économies de transport, tant de la matière fibreuse que de la pâte proprement dite, constituent pour l'industrie communautaire un facteur non négligeable de compétitivité.

L'accroissement des disponibilités forestières communautaires, dû notamment aux mutations en cours dans les utilisations, ne permet pas, néanmoins, de compenser le handicap de l'industrie CEE par rapport aux pays nantis de forêts abondantes, à peuplements homogènes et d'un haut rendement en pâtes. Les coûts d'exploitation d'autant plus élevés que la structure forestière est plus hétérogène, constituent en effet la limite réelle des ressources fibreuses communautaires mobilisables par l'industrie des pâtes.

⁽¹⁾ L'accroissement de la capacité de production de pâtes de bois à papier entre 1960 et 1970 atteindrait, selon l'OCDE, 62,4 % au Canada, 53,2 % en Suède, 84,4 % en Finlande.

⁽²⁾ Pour l'ensemble de l'OCDE + la Finlande, le taux d'utilisation moyen des capacités est passé de 87 % en 1966 à 83 % en 1967.

⁽³⁾ Source OCDE.

⁽⁴⁾ Source : OSCE — Commerce extérieur NIMEXE 1966.

⁽⁵⁾ A 90 % de siccité.

V — Perspectives

L'évolution prévisible de l'industrie communautaire des pâtes à papier dépend, d'une part, du développement escompté des productions CEE de papiers et cartons et, d'autre part, de l'évolution des disponibilités fibreuses et notamment des ressources en bois de papeterie.

La multiplicité et la complexité des facteurs en cause rend particulièrement difficile et aléatoire l'esquisse de l'évolution future du secteur pâtes. Son incidence sur l'avenir de l'ensemble du secteur papetier la rend, cependant, d'autant plus nécessaire.

Les chiffres avancés dans cette visée prospective doivent être considérés avec les plus grandes réserves quant à leur valeur absolue ; ils permettent néanmoins de mieux situer les échelles des problèmes en cause.

Au terme de la dernière enquête effectuée par la FAO, en 1968 ⁽¹⁾, la capacité de production de papiers et cartons de la CEE atteindrait environ 18 millions de t en 1971. Suivant le taux d'utilisation des capacités ⁽²⁾, la production communautaire de papiers et cartons pourrait atteindre, en 1971, entre 15,5 et 16,5 millions de t. Cette production représente approximativement en équivalent bois à pâte entre 55 et 60 millions de m³.

La même enquête FAO ⁽¹⁾ prévoit une capacité communautaire de production de pâtes à papier de l'ordre de 5,8 millions de t pour 1971. La production de pâte de cette année devrait donc se situer, compte tenu du taux d'utilisation actuel ⁽³⁾ aux environs de 5,5 millions de t ⁽⁴⁾. Elle couvrirait alors entre 37 et 39 % des besoins en pâtes de l'industrie papetière CEE. Le solde serait couvert par les vieux papiers d'une part (environ 34 %) et les importations de pâtes d'autre part, à concurrence d'environ 4 à 4,7 millions de t. Cette production de pâte correspond à une consommation de bois de l'ordre de 21 millions de m³. L'évolution des disponibilités en bois de la Communauté reste le problème majeur de l'industrie des pâtes. En 1967, elle a utilisé 14,4 millions de m³ dont 10,5 d'origine CEE. La FAO, dans sa dernière étude « Bois » ⁽⁵⁾ prévoit que le déficit CEE global de bois d'œuvre et d'industrie pourrait atteindre en 1975, 90 millions de m³ de bois rond ou d'équivalent en matières premières bois. Rapporté à l'année 1971 et au seul secteur pape-

tier ⁽⁶⁾ les disponibilités internes en bois seraient approximativement équivalentes à 18 millions de m³.

Dans le cadre des hypothèses FAO, les importations communautaires de bois à pâte pourraient être, en 1971, de l'ordre de 3 millions de m³. Les importations brutes de pâtes de bois à papier pourraient atteindre entre 4 et 4,7 millions de t, celles de papiers et cartons entre 2,8 et 3 millions de t.

Si ces perspectives présentent une cohérence interne suffisante, elles sont néanmoins à confronter avec celles des pays exportateurs.

En effet, les perspectives de production et de consommation, de la Scandinavie et de l'Amérique du Nord, établies par la FAO ⁽⁷⁾ font apparaître les disponibilités suivantes ⁽⁸⁾, en millions de t :

	Exportations nettes			
	Pâte à papier		Papiers-cartons	
	1965	1971	1965	1971
Scandinavie	6,2	7,3	5,2	6,9
Amérique du Nord . .	1,8	3,8	2,3	3,9
Total		11,1		10,8

On constate que les disponibilités à l'exportation s'accroissent en Scandinavie entre 1965 et 1975 deux fois plus vite environ pour les papiers et cartons que pour les pâtes à papier, alors qu'en Amérique du Nord, l'expansion des disponibilités en pâtes demeure prédominante (12,8 % par an en moyenne de 1965 à 1975, contre 8,7 % pour les papiers et cartons).

Cette tendance témoigne des mutations en cours qui devraient se prolonger au moins jusqu'en 1975. D'une part, l'Amérique du Nord, et principalement le Canada, devrait continuer à accroître sa part relative dans les approvisionnements extérieurs de la Communauté en pâte de bois à papier. D'autre part, l'accroissement des disponibilités internationales en papiers et cartons devrait peser de plus en plus sur le marché des produits finis. En effet, de 1965 à 1971, les exportations nettes de la Scandinavie et de l'Amérique du Nord réunies devraient s'accroître de quelque 3,3

⁽¹⁾ Document FAO : FO/PAP/68/3.1 avril 1968.

⁽²⁾ Entre 86 % (taux 1967) et 92 %, taux considéré comme normal.

⁽³⁾ De l'ordre de 95 %.

⁽⁴⁾ Et s'accroître de 1968 à 1971 d'environ 3 % par an en moyenne.

⁽⁵⁾ Étude de base n° 16 « Bois » Évolution et perspectives mondiales, voir notamment p. 116, Tableau VI-1.

⁽⁶⁾ Compte tenu de l'accroissement moyen annuel prévu par la FAO et de la part relative des papiers et cartons dans l'ensemble, voir notamment document FAO : FO/PAP/67/5.

⁽⁷⁾ Voir notamment les documents FAO : FO/PAP/68/4.2 avril 1968 - FO/PAP/68/4.1 de mai 1968.

⁽⁸⁾ Calculé à partir des tendances estimées jusqu'à 1975.

millions de t pour les papiers et cartons et de 3,1 millions de t seulement pour les pâtes. Au niveau de la Communauté, cette pression risque d'être d'autant plus vivement ressentie qu'elle sera plus accentuée de la part de la Scandinavie, son principal fournisseur extérieur.

La prolongation jusqu'à 1975 du trend de l'évolution dynamique de l'industrie papetière communautaire depuis 1958 permet de dessiner schématiquement le compte de ressources et emploi simplifié suivant :

1975	CEE		Emploi: disponibilités
	Ressources:		
	production	importation	
Papiers et cartons	20,4	5,1	25,5
Pâtes à papier	12,8	6,8	19,6
dont:			
— Pâtes de bois	5,6	6,4	12
— Pâtes de vieux papiers	6,3	0,4	6,7
— Autres pâtes	0,9	—	0,9
Bois à pâte	19,5	3	22,5

Dans l'hypothèse où les taux de croissance, tant de la production que de la consommation CEE, se maintiendraient à leur niveau moyen enregistré depuis 1958, la couverture des besoins communautaires en papiers et cartons par les ressources fibreuses internes demeurant stable et voisine de 50 %, le déficit global des approvisionnements atteindrait, traduit en équivalent bois, environ 45 millions de m³.

Ce déficit pourrait être comblé, pour une part minime, par des importations de bois (à un niveau

proche de celui de 1967), à concurrence de plus de la moitié par des importations de pâtes et pour le reste (environ les 2/5^{es}) par des importations de papiers et cartons.

En ce qui concerne les fournitures extérieures en pâtes, le maintien pur et simple des évolutions passées respectives des marchés d'approvisionnement pourrait conduire à un excédent de l'offre extérieure d'une part et à une accentuation de l'importance relative des fournitures nord-américaines (environ 45 %) au détriment du niveau de croissance des exportations scandinaves d'autre part ; celles-ci ne couvriraient plus en 1975 que très approximativement 50 % des besoins extérieurs de la CEE (tout en demeurant supérieures en valeur absolue à leur niveau de 1967).

Il est certain, par ailleurs, que l'évolution structurelle des pays exportateurs, signalée précédemment, ne peut manquer d'avoir une incidence directe, à plus ou moins long terme, sur le niveau d'ouvrage des fournitures extérieures et pourrait modifier sensiblement leur structure, en accentuant la part relative des produits finis.

Finalement, l'avenir de l'industrie papetière CEE repose sur les disponibilités en matière fibreuse qu'elle est susceptible de mobiliser avec le maximum d'efficacité. L'essentiel de ces ressources fibreuses devrait être fourni par la Communauté, mais leur accès à la papeterie est limité par le rapport coût/prix de leur exploitation en fonction notamment des autres utilisations du bois ; elle dépend, d'autre part, de l'extension praticable des techniques d'utilisation et des rendements. Elle s'insère enfin dans le contexte d'une politique de forestation appropriée, compte tenu notamment des terres disponibles à cet effet.

C'est dans la voie de la recherche de cet équilibre que précisément, au delà des interventions étatiques passées, la Communauté entend s'engager.

DEUXIÈME PARTIE

LES INTERVENTIONS

I — Les aides

Seule la France a, jusqu'en 1968, pratiqué officiellement un système d'aide aux pâtes à papier, destiné à promouvoir la production nationale. Cependant, le Conseil de ministres ayant, à l'occasion du Kennedy Round, assorti l'abaissement de la protection tarifaire des pâtes de possibilités, pour les États membres, de prendre, sous certaines conditions, des mesures d'aide en faveur de cette industrie, l'Allemagne (RF) et la France ont exprimé leur intention d'utiliser cette faculté à partir du 1^{er} juillet 1968. Les autres pays membres, bien que n'ayant pris encore aucune mesure dans ce sens, s'en sont réservé la faculté.

A — EN FRANCE

a) Aides aux pâtes sur taxe parafiscale

Jusqu'en 1957, la protection de cette production nationale était assurée par un régime de péréquation de prix entre les pâtes importées et les pâtes françaises. Simultanément, les droits d'entrée inscrits au tarif douanier, de 22 à 24 %, avaient été suspendus.

Cette péréquation a fait place, en 1958, à un système mixte comportant la perception d'un droit de 10 % ou 6 % suivant les catégories de pâtes et, d'autre part, l'attribution de primes à la production française de pâte. Les fonds nécessaires à cette aide provenaient d'une taxe parafiscale de 1 % (ramenée à 0,8 % le 1^{er} mars 1965) sur la consommation de papiers et cartons, à l'exclusion du papier journal. Les fonds ainsi recueillis ont été partiellement consacrés, outre à la production nationale de pâte (40 %), au reboisement (40 %) et à la recherche (20 %).

L'aide aux pâtes était essentiellement destinée à permettre aux entreprises de pratiquer les investissements nécessaires à la diversification de leur activité et à la meilleure utilisation des matières premières nationales.

Le Conseil des ministres a autorisé, par une décision en date du 19 décembre 1960, le gouvernement français à verser les primes prévues jusqu'au

31 décembre 1966, ces primes devant avoir un caractère dégressif. Cette autorisation a été prorogée pour l'année 1967 en raison de la faculté laissée aux États membres par le Conseil, au cours de la négociation Kennedy, de prendre les mesures de soutien à l'industrie qui s'avéreraient nécessaires à la suite des réductions tarifaires octroyées aux pays tiers. Le Conseil a reconduit, pour le premier semestre 1968, le régime en vigueur.

Ce régime comprenait trois volets :

- une prime à la production nationale de pâtes à papier au bisulfite écrues, de sapin ou d'épicéa. Le taux de cette prime est passé progressivement de 2,90 F aux 100 kg en 1958, à 1,80 F en 1964. Elle a été maintenue à ce taux depuis lors ;
- une prime aux pâtes nationales commercialisées qui, de 2,5 F aux 100 kg en 1958 est passée progressivement à 1,60 F en 1964 et s'est maintenue depuis lors à ce taux. Cette prime était cumulable avec la précédente ;
- une prime à la production de pâtes d'alfa blanchies, qui est passée de 4 F par 100 kg en 1958 à 3 F en 1964.

Le montant global cumulé de ces primes, de l'ordre de 10,5 millions de francs français en 1959, a atteint près de 11 millions en 1961 pour décroître ensuite jusqu'en 1963-64 aux environs de 9 millions. Il atteignait environ 10 millions en 1966, dont :

- 7,85 millions pour les pâtes commercialisées,
- 1,67 million pour les pâtes au bisulfite écrues,
- 0,47 million pour les pâtes d'alfa blanchies.

L'incidence de ces primes peut être estimée à environ 3,5 % du prix de vente, taxes comprises. Un nouveau régime d'aides français, devant suppléer le précédent après le 1^{er} juillet 1968, a été présenté par le gouvernement français à la Commission, et n'en a pas encore reçu l'approbation. Il porte le taux de la taxe parafiscale à

1,60 %. Des fonds ainsi perçus, 84 % sont destinés à des primes à la production française de pâtes à papier, 4 % de ces primes étant affectés au financement de travaux de recherche professionnelle collective entrepris dans le domaine forestier. Les 16 % restants vont au Fonds forestier national pour des opérations de recherche et de reboisement.

La répartition des primes à la production favorise pour une même catégorie de pâtes les qualités à fibres longues. Leur incidence est près de deux fois supérieure sur les pâtes commercialisées par rapport aux pâtes intégrées. Les primes touchent toutes les catégories de pâtes mais d'une façon nettement différenciée selon les catégories et qualités. D'un montant de l'ordre de 40 millions de F la première année, leur incidence moyenne pondérée serait de l'ordre de 5,5 % du prix de vente. Ces primes seraient par ailleurs assorties d'une dégressivité qui devrait les réduire à zéro dans le délai de 10 ans prévu par le Conseil.

Dans le même temps, la totalité des pâtes importées en France bénéficierait d'une franchise totale de droit, conformément au protocole VII de la liste G (voir également annexe XII).

b) Aides budgétaires aux pâtes destinées au papier journal

Par ailleurs, les pâtes destinées à la fabrication du papier journal font l'objet d'une aide sur fonds budgétaire. L'objectif visé est d'assurer la maintenance d'une production nationale du papier journal, tout en permettant à la presse un approvisionnement aux conditions du marché mondial ; les importations de papier journal bénéficient d'ailleurs d'un contingent à droit nul.

Les dotations budgétaires à ce titre ont atteint 29 millions de F en 1967. Elles sont inscrites pour 17 millions dans la loi de finance relative à l'exercice 1968.

Cette aide concerne essentiellement les pâtes mécaniques françaises qui sont intégrées à près de 100 % et entrent à raison de 73 % ⁽¹⁾ dans la composition du papier journal (soit environ 320 000 t en 1967) et, pour une part beaucoup moins élevée, les pâtes chimiques ⁽²⁾ (environ 70 000 t en 1967) qui entrent à raison d'environ 16 % dans la composition du papier journal.

Le montant de ces primes aux 100 kg atteignait en 1968 :

- 4 FF pour les pâtes mécaniques françaises,
- 9,07 FF pour les pâtes chimiques,

⁽¹⁾ Le solde des utilisations de pâtes mécaniques dans le papier journal étant fourni par des pâtes importées, soit environ 1/10 des utilisations totales de pâtes mécaniques.

⁽²⁾ Notamment au bisulfite écru.

soit une incidence de l'ordre de 10 % pour les pâtes mécaniques et de 14 % pour les pâtes chimiques, par rapport aux prix mondiaux ; l'incidence sur le prix du papier journal étant de l'ordre de 7 %.

Pour les pâtes chimiques, cette prime est cumulée avec celles qu'elles peuvent recevoir par ailleurs, selon le régime précédemment décrit de la taxe parafiscale, dont sont exclues les pâtes mécaniques.

B — EN ALLEMAGNE (RF)

Le régime d'aide allemand qui a obtenu l'agrément de la Commission, prévoit, d'une part, une garantie d'état, de l'ordre de 200 à 300 millions de DM, donnée à l'industrie des pâtes à papier pour financer ses investissements de rationalisation et de modernisation et, d'autre part, des subventions directes, à fonds perdus, d'origine budgétaire, pour un montant de l'ordre de 20 millions de DM ayant la même finalité, au bénéfice des entreprises produisant des pâtes chimiques commercialisées. Une dégressivité est également prévue dans ce cas. On peut estimer très grossièrement que l'incidence d'un tel régime pourrait être, durant les 7 à 10 ans prévus pour son application, de l'ordre de 1,5 % du prix de vente.

II — Les taxes

Les taxes frappant les pâtes varient entre 0 et 20 % suivant les pays membres. En général, elles représentent la même charge pour les pâtes importées que pour la production nationale.

En Allemagne (RF) le taux de la taxe est de 11 % depuis le 1^{er} juillet 1968 (TVA).

En Belgique, le taux de la taxe de transmission est de 7 %, auxquels s'ajoute une taxe de facture de 7 ‰ ⁽³⁾. Les pâtes destinées à la fabrication du papier journal ainsi qu'à la production de fibres textiles acquittent seulement la taxe de facture de 7 ‰ et sont exonérées de la taxe de transmission.

Au Luxembourg, le taux de la taxe de transmission est de 3 %.

En France, les pâtes mécaniques et chimiques destinées au papier journal sont exonérées de la TVA. Les autres sont assujetties au taux plein de la TVA soit 20 %.

En Italie, les pâtes sont soumises à la taxe (IGE) au taux de 4 % et font par ailleurs l'objet d'une

⁽³⁾ Cette taxe de facture est réduite à 2,82 ‰ en cas d'importation directe par mer.

taxation parafiscale de 1 000 livres/tonne⁽¹⁾ au profit de l'«Ente per la Cellulosa e la carta» dont les ressources sont affectées aux aides à la presse, à la recherche et à l'orientation forestière.

Aux Pays-Bas, enfin, la taxe est de 6 %. Le taux est majoré de 1 % pour les pâtes importées.

III — Les droits de douane

Les droits de douane inscrits au tarif extérieur commun sont de 6 % en ce qui concerne :

- les pâtes mécaniques et mi-chimiques,
- les pâtes à papier au bisulfite écru et blanchies,
- les pâtes à papier au sulfate ou à la soude écru et blanchies.

Pour le reste, c'est-à-dire les pâtes chimiques pour la fabrication de fibres textiles, les pâtes de chiffons et de végétaux annuels, ainsi que les déchets de vieux papiers, toutes les importations se font en exemption de droit.

A la suite de la négociation Kennedy, la Communauté a accepté de réduire de 50 % les droits inscrits pour les pâtes, suivant le calendrier général des réductions tarifaires. Le Conseil de ministres a envisagé par ailleurs la possibilité de suspendre, après cette réduction, le droit résiduaire de 3 %, étant donné, d'une part, le fait que tous les pays membres importent tout ou partie de leurs besoins en pâte sur base de contingents à droit nul et, d'autre part, avec l'objectif de ne pas pénaliser l'industrie papetière communautaire tributaire, pour une large part, d'approvisionnements extérieurs en pâte à papier.

Nous étudierons dans le prochain paragraphe le fonctionnement de ces contingents. L'annexe XI situe le niveau des droits dans chaque pays, le 1^{er} janvier 1957 et le 1^{er} juillet 1967. Depuis le 1^{er} juillet 1968, les droits internes ont été réduits à zéro et le tarif extérieur mis en application au taux de 4,8 % pour les pâtes taxées.

Compte tenu des contingents et des droits nationaux effectivement appliqués, on peut chiffrer les perceptions douanières communautaires relatives aux pâtes de bois à papier, pour 1966, à environ 7 millions de dollars. Le total des importations CEE, pour la même année, se montait à 441,5 millions de dollars.

Seules la RFA et la France percevaient effectivement des droits de douane sur les pâtes. En RFA, les perceptions douanières 1966 ont été de 1,8 million de dollars dont 23 000 dollars sur des

pâtes en provenance du reste de la CEE. Seules ont été frappées les pâtes mécaniques et les pâtes au bisulfite, qui représentent les seules qualités faisant l'objet d'une production nationale. Les autres catégories, qui sont entièrement importées, bénéficient de contingents à droit zéro.

En France, les perceptions douanières 1966 se sont montées à 5,2 millions de dollars⁽²⁾ et sont réparties sur toutes les qualités de pâtes à l'exception des pâtes au sulfate ou à la soude écru, qui sont entièrement exonérées de droits de douane, sur base d'un contingent tarifaire à droit zéro. Toutes les autres catégories de pâtes de bois à papier ont jusqu'au 1^{er} juillet 1968, bénéficié partiellement de contingents à droit nul.

IV — Les contingents tarifaires

A la suite du protocole n° VII de la liste G (mars 1960), des contingents à droit nul ont été inscrits au tarif douanier commun en ce qui concerne :

- les pâtes de bois mécaniques et mi-chimiques pour 170 000 t,
- les pâtes de bois chimiques à papier, pour 1 935 000 t.

Ces contingents ont été consolidés au GATT par la Communauté, lors des négociations XXIV/6 (1960-61).

La situation complexe prévalant dans les pays membres lors de la mise en vigueur du traité de Rome et, notamment le fait que malgré les droits élevés inscrits, une proportion importante de pâtes importées étaient exemptées de droit, a amené le Conseil de ministres à laisser aux États membres la faculté d'ouvrir unilatéralement les contingents en réduction de droit qu'ils désiraient.

C'est ainsi que la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, qui avaient précédemment un régime de franchise, ont pu, depuis 1960, continuer à importer toutes leurs pâtes à papier en exonération de droit⁽³⁾. En RFA, seules les pâtes au sulfate ou à la soude, qui ne font pas l'objet d'une production nationale, bénéficient d'un contingent à droit zéro. Le contingent couvre la totalité des besoins allemands pour cette catégorie et a progressé de 430 à 850 000 t de 1961 à 1968.

La France a ouvert les contingents à droit zéro suivants :

- pour les pâtes mécaniques et mi-chimiques, un contingent de 70 000 t en 1968, porté à 100 000 t pour 1969,

⁽²⁾ Les pâtes d'origine CEE ne sont soumises à aucun droit.

⁽³⁾ Les États membres signifient à la Commission l'ouverture des contingents ainsi que les importations réalisées à ce titre. Les pays du Benelux ont introduit dans leur tarif une ligne à droit nul.

⁽¹⁾ Cette taxe frappe uniquement les pâtes à papier contenant moins de 10 % de lignine.

— pour les pâtes de bois chimiques, le contingent s'est élevé globalement à 680 000 t en 1968 et s'établit à 900 000 t pour 1969.

Depuis le 1^{er} août 1968, date de mise en vigueur du nouveau régime d'aide aux pâtes, toutes les importations françaises de pâtes bénéficient ainsi de contingents à droit nul. L'Allemagne est désormais seule à maintenir une protection tarifaire.

En 1967, sur 3,5 millions de t de pâtes de bois à papier importées, 2,70 millions environ l'ont été sur base de contingents à droit nul. Cette quantité devrait s'accroître dans des proportions notables pour 1968/69, du fait de la renonciation de la France, à partir du 1^{er} juillet, à toute taxation douanière des pâtes importées.

Le respect des engagements de la Communauté à l'égard du GATT ne devrait pas poser de problème sérieux à l'avenir, quand bien même l'espace économique communautaire viendrait à être élargi, étant donné le désir exprimé par les Six de supprimer à moyen terme toute protection douanière sur les pâtes à papier.

V — Régimes à l'importation

Les importations de pâtes à papier en provenance des pays tiers, à l'exception des pays à commerce d'État, bénéficient d'un régime entièrement libéralisé dans tous les pays membres de la CEE.

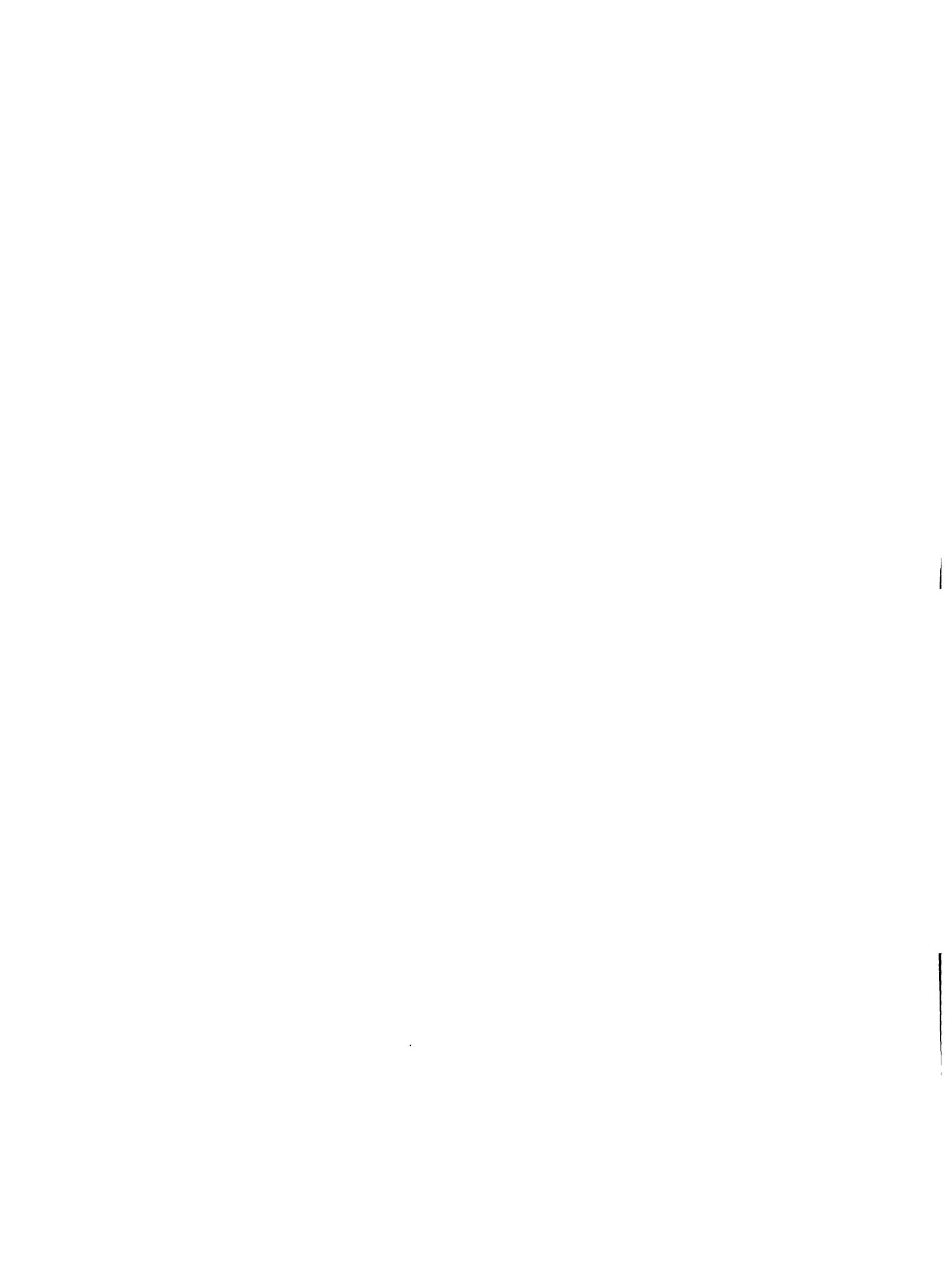
En ce qui concerne les importations en provenance des pays à commerce d'État, la France, l'Italie et le Benelux appliquent un régime libéral, tandis que l'Allemagne (RF) soumet à des restrictions quantitatives les importations de :

- pâtes de bois mécaniques
- pâtes de bois chimiques au bisulfite écru
- les autres pâtes de bois chimiques, d'une teneur en R 10 inférieure à 92,7 %.

La réalisation d'une politique commerciale commune devrait permettre d'uniformiser, dans un proche avenir, les régimes actuellement en vigueur.

BIBLIOGRAPHIE

- L'industrie des pâtes et papiers — OCDE, séries statistiques des années 1958 à 1968.
- L'industrie des pâtes, papiers et cartons — CEPAC, séries statistiques des années 1958 à 1967.
- Statistiques industrielles — OSCE.
- Tableaux analytiques du commerce extérieur — OSCE.
- L'industrie papetière et l'intégration européenne — Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta Roma, 1962-1966.
- Le papier et son avenir Paris, 1967.
- L'industrie des papiers et cartons dans les pays de la CEE — CEE série industrie n° 1 Bruxelles, 1962.
- Birkner: Annuaire de l'industrie du papier en Europe.
- Les coûts dans l'industrie des pâtes — Fédération française des pâtes à papier, juillet 1967.
- World Pulp and Paper capacities, 1963-1969 — FAO Survey 1966.
- Bulletins et rapports des organisations professionnelles des pays de la CEE.
- Le Bois: Évolution et perspectives mondiales — FAO, Étude de base n° 16, Rome, 1967.
- J. M. Peignier: L'industrie papetière communautaire — Revue du Marché commun n° 99, février 1967.



Principales caractéristiques techniques des pâtes à papier

Trois sortes de matières premières servent à la fabrication des papiers et cartons : les pâtes de bois, les pâtes d'autres matières fibreuses et les vieux papiers.

Toutes les matières premières naturelles ont comme caractéristique commune d'être constituées par des fibres cellulosiques de longueur variable, soudées les unes aux autres par une substance thermoplastique, la lignine.

Le traitement des pâtes a pour but la dissociation des agglomérats cellulosiques liés par la lignine. Les fibres doivent alors apparaître à l'état individuel.

I — LES PÂTES DE BOIS A PAPIER

On parle de pâtes de bois à papier pour distinguer ces pâtes de celles dont l'usage est textile ou chimique. Le cadre de la présente étude se limite aux pâtes de bois à papier.

Ces dernières peuvent se subdiviser en trois groupes :

A — *Les pâtes mécaniques*

Les bois utilisés sont les conifères et certains feuillus (tremble, peuplier, bouleau).

Les rondins sont râpés mécaniquement sur une meule (en Carborundum, en oxyde d'aluminium ou en quartz), mettant en jeu une quantité importante d'énergie.

Une autre méthode consiste à passer des copeaux dans des désintegrateurs à disques. L'énergie engagée est plus importante encore que dans le premier système, mais le rendement est plus élevé. De plus, d'énormes quantités d'eau sont nécessaires.

La pâte mécanique résiste mal au vieillissement ; elle jaunit et devient cassante. Elle entre pour 80 % environ dans la fabrication du papier journal.

B — *Les pâtes chimiques*

Les procédés chimiques permettent d'éliminer la lignine par action de réactifs. On travaille les mêmes bois qu'avec les procédés mécaniques. Selon la nature des réactifs utilisés, on distingue deux grandes catégories de pâtes chimiques.

a) *Les pâtes au bisulfite*

Dans le procédé au bisulfite, l'élément actif est l'anhydride sulfureux que renferment les solutions. L'anhydride élimine la lignine par sulfuration.

Les pâtes au bisulfite sont alors obtenues écrues. Elles se prêtent particulièrement bien au blanchissement.

Cette technique convient mal aux pins, étant donné que le bisulfite n'attaque pas la résine.

b) *Les pâtes au sulfate ou à la soude*

Le procédé au sulfate utilise comme réactif chimique le sulfure de sodium et celui à la soude fait appel à un autre alcalin : la soude caustique.

Toutes les essences de bois et notamment les résineux à longue fibre, se prêtent à ce traitement qui donne une pâte de haute résistance mécanique, particulièrement apte à la fabrication de papiers forts comme le papier kraft par exemple, et qui, blanchie, est utilisée également dans toutes les fabrications de papiers impression-écriture.

Les pâtes au sulfate ont eu longtemps la réputation d'être imblanchissables. Les derniers progrès ont modifié cette situation et on trouve désormais des pâtes au sulfate blanchies de haute qualité.

C — *Les pâtes mi-chimiques*

Les différentes méthodes sont caractérisées par l'utilisation en commun des procédés mécaniques et des procédés chimiques. Elles donnent généralement une pâte colorée, particulièrement utilisée pour la fabrication de papiers et cartons d'emballage.

II — LES PÂTES D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES

Les autres matières premières que le bois sont principalement la paille, l'alfa, le roseau, les bagasses et les chiffons.

A — *Pâtes chimiques de végétaux annuels*

Il s'agit de pâtes d'alfa, de bagasses, de roseau et de chanvre, de lin ou de jute.

L'alfa se traite par un procédé au sulfate, voisin de celui décrit ci-dessus et donne une pâte de haute qualité. Les bagasses (cannes à sucre écri-

sées et privées de leur jus) font l'objet de traitements chimiques et mécano-chimiques.

B — Pâtes mi-chimiques et macérées de paille

Il y a deux grandes méthodes pour traiter la paille.

Le procédé mi-chimique consiste en la cuisson du matériau en présence de lessive de chaux ou de soude. On utilise aussi le chlore ou le bisulfite.

Un procédé plus ancien fait appel à une sorte de macération de la paille effectuée dans du lait de chaux.

Les pâtes de paille sont surtout utilisées dans la fabrication de papiers et cartons d'emballage.

C — Pâtes chimiques de chiffons

Les chiffons sont dépoussiérés, déchiquetés et lessivés avec une solution aqueuse de carbonate de soude. La pâte est ensuite lavée et désintégrée. Les papiers obtenus à partir de cette pâte sont extrêmement résistants.

III — LES VIEUX PAPIERS

Après collecte, les vieux papiers sont triés selon les catégories. La fabrication de la pâte exige leur désencrage qu'on effectue par une cuisson légère suivie d'un lavage poussé.

ANNEXE II

Évolution des disponibilités, des échanges et de la consommation de vieux papiers dans la CEE ⁽¹⁾

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	2 220	132	(35)	2 320
1959.	2 297	140	(40)	2 405
1960.	2 602	198	(50)	2 747
1961.	2 819	180	(56)	2 940
1962.	2 986	186	(60)	3 114
1963.	3 070	247	(54)	3 265
1964.	3 486	259	(65)	3 682
1965.	3 609	254	(80)	3 792
1966.	3 863	309	(54)	4 116
1967.	4 135	310	(60)	4 382
1968.	4 537	314	(73)	4 778

Source: OCDE.

⁽¹⁾ Il est généralement admis qu'une tonne de vieux papiers équivaut à 0,9 t de pâte.

ANNEXE III

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes à papier de végétaux annuels dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	822	2	(13)	789
1959.	872	4	(18)	839
1960.	935	3	(25)	897
1961.	914	3	(24)	884
1962.	883	5	(12)	866
1963.	875	7	(12)	861
1964.	798	17	(7)	801
1965.	895	17	(4)	905
1966.	882	23	(2)	900
1967.	828	19	(3)	844
1968.	826	20	(4)	839

Source: OCDE.

ANNEXE IV

Évolution des disponibilités, des échanges et de la consommation des pâtes chimique de chiffons dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	110	—	(—)	129
1959.	114	5	(—)	129
1960.	113	5	(—)	133
1961.	122	6	(—)	142
1962.	117	4	(—)	138
1963.	134	5	(—)	139
1964.	140	7	(—)	147
1965.	134	7	(—)	141
1966.	131	8	(—)	139
1967.	126	4	(—)	130
1968.	112	6	(—)	118

Source: OCDE.

ANNEXE V

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes mécaniques de bois dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	1 422	202	(—)	1 625
1959.	1 497	224	(—)	1 723
1960.	1 615	257	(—)	1 875
1961.	1 608	259	(—)	1 870
1962.	1 635	243	(—)	1 877
1963.	1 657	271	(1)	1 928
1964.	1 699	306	(—)	2 005
1965.	1 735	293	(—)	2 027
1966.	1 853	281	(—)	2 134
1967.	1 864	260	(—)	2 125
1968.	2 021	290	(—)	2 311

Source: OCDE.

ANNEXE VI

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes mi-chimiques de bois dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	61	2	(—)	62
1959.	82	42	(1)	124
1960.	119	1	(—)	118
1961.	148	6	(—)	152
1962.	180	5	(—)	185
1963.	186	25	(—)	210
1964.	206	24	(—)	231
1965.	258	32	(—)	290
1966.	289	52	(—)	340
1967.	314	50	(...)	365
1968.	398	61	(—)	459

Source: OCDE.

ANNEXE VII

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes au bisulfite écruës dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	468	379	(3)	839
1959.	456	371	(7)	816
1960.	440	420	(5)	854
1961.	447	410	(7)	850
1962.	395	358	(5)	751
1963.	345	384	(1)	726
1964.	324	402	(—)	723
1965.	253	350	(1)	600
1966.	238	348	(1)	586
1967.	241	338	(1)	584
1968.	203	317	(...)	526

Source: OCDE.

ANNEXE VIII

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes au bisulfite blanchies dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	301	342	(14)	633
1959.	344	379	(18)	709
1960.	369	478	(22)	835
1961.	398	510	(28)	892
1962.	410	546	(23)	938
1963.	456	668	(26)	1 113
1964.	472	683	(23)	1 135
1965.	578	646	(30)	1 183
1966.	626	697	(26)	1 288
1967.	669	680	(41)	1 284
1968.	684	674	(37)	1 291

Source: OCDE.

ANNEXE IX

Évolution de la production, des échanges et de la consommation des pâtes au sulfate et à la soude écrués dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	182	393	(5)	569
1959.	212	445	(1)	656
1960.	222	499	(—)	722
1961.	228	499	(—)	725
1962.	250	460	(—)	719
1963.	262	564	(—)	833
1964.	296	528	(1)	833
1965.	332	481	(1)	825
1966.	352	510	(—)	874
1967.	371	530	(—)	914
1968.	370	515	(—)	894

Source: OCDE.

ANNEXE X

Évolution de la production, des échanges et de la consommation de pâtes au sulfate et à la soude blanchies dans la CEE

(en milliers de t)

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1958.	79	329	(9)	401
1959.	113	421	(16)	524
1960.	177	555	(23)	708
1961.	209	576	(20)	762
1962.	204	731	(19)	903
1963.	211	972	(18)	1 154
1964.	238	1 142	(18)	1 344
1965.	312	1 192	(23)	1 463
1966.	344	1 442	(41)	1 736
1967.	373	1 644	(29)	1 980
1968.	397	2 020	(25)	2 386

Source: OCDE.

ANNEXE XI

Les droits de douane dans les pays membres au 1^{er} janvier 1957 et au 1^{er} janvier 1967
 Tarif douanier commun avant et après le Kennedy Round

47.01 Pâtes à papier	Droits au 1 ^{er} janvier 1957				Droits au 1 ^{er} janvier 1967								TDC avant KR	TDC après KR
	Alle- magne (R.F.)	France (¹)	Italie	BNL	vis-à-vis des pays membres				vis-à-vis des pays tiers					
					Alle- magne (R.F.)	France	Italie	BNL	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	BNL		
A - Pâtes de bois mécaniques et mi-chimiques	7	22	0 ou 25	0	1	0	0 ou 3,7	0	6	6	3,6 ou 13,6	0 ou 3,6	6	3
B - Pâtes de bois chimiques														
1. Au sulfate ou à la soude														
a) Écrués	0	22	0 ou 25	0	0	0	0 ou 3,7	0	3,6	6	3,6 ou 13,6	0 ou 3,6	6	3
b) Autres	5	24	0 ou 25	0	0	0	0 ou 3,7	0	5,6	6	3,6 ou 13,6	0 ou 3,6	6	3
2. Au bisulfite														
a) Écrués	7	22	0 ou 25	0	1	0	0 ou 3,7	0	6	6	3,6 ou 13,6	0 ou 3,6	6	3
b) Autres	6	24	0 ou 25	0	0,9	0	0 ou 3,7	0	6	6	3,6 ou 13,6	0 ou 3,6	6	3
3. Pour la fabrication de fibres artificielles														
a) A haute teneur en alfa cellulosé	0	22 ou 24	0 ou 25	0	0	0	0 ou 3,7	0	0	0	0 ou 10	0	0	0
b) Autres	4 ou 5	22 ou 24	0 ou 25	0	0	0	0 ou 3,7	0	0	0	0 ou 10	0	0	0
C - Autres														
1. Pâtes de linters de coton .	0	22 ou 24	0 ou 18	0	0	0	0 ou 2,7	0	0	0	0 ou 7,2	0	0	0
2. Pâtes de fibres végétales blanchies	0,4 ou 6	22 ou 24	0, 15 ou 18	0	0	0	0, 2,2 ou 2,7	0	0	0	0, 6 ou 7,2	0	0	0
3. Non dénommées	0 ou 7	22 ou 24	0, 15 ou 25	0	0	0	0, 2,2 2,7 ou 3,7	0	0	0	0, 6, 7,2 ou 10	0	0	0

(¹) Droits suspendus.

ANNEXE XII

L'aide au secteur des pâtes à papier

Aides françaises au secteur des pâtes à papier

1. Le taux de la taxe parafiscale, dont les ressources sont affectées au financement de l'aide à la production des pâtes à papier, à la recherche papetière et forestière ainsi qu'au reboisement, a été modifié à deux reprises au cours d'une période récente :

— par arrêté en date du 21 janvier 1969 la taxe a été fixée à 1 % pour les papiers et cartons dont la composition fibreuse comporte 25 % ou moins de pâtes neuves ;

— par arrêté en date du 29 décembre 1969 les taux de la taxe parafiscale ont été portés de 1,60 % à 0,80 % et de 1 % à 0,50 %.

2. La répartition des ressources provenant de la taxe parafiscale a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 1969 par décret du 11 avril 1969 de sorte que :

75 % des ressources sont affectées au versement des primes à la production ;

16 % des ressources sont affectées à des opérations de recherche et de reboisement effectuées par le fonds forestier national ;

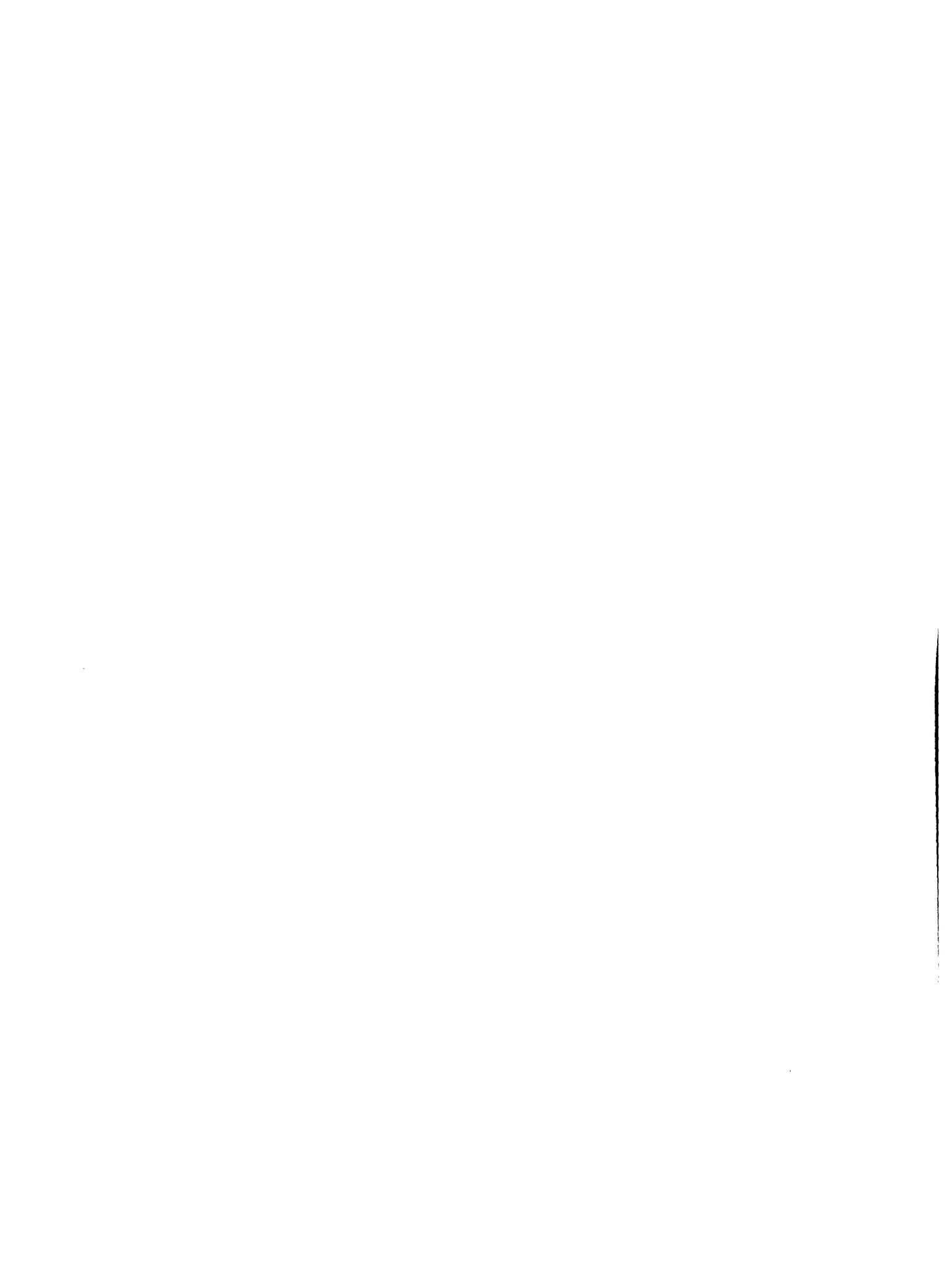
9 % des ressources sont affectées à des opérations de recherche effectuées dans l'intérêt de l'industrie papetière.

3. Les taux des primes à la production ont été modifiés une première fois par arrêté du 11 avril 1969 abaissant le niveau à partir du 1^{er} janvier 1969, de sorte que l'incidence maximum de l'aide pour les pâtes commercialisées passe de 10,53 % à 8 % et pour les pâtes intégrées de 5,86 % à 4,5 %.

Les taux des primes ont été réduits de 50 % par rapport au niveau de l'année 1969 par arrêté en date du 29 décembre 1969, de sorte que l'incidence maximum de l'aide s'établit à environ 4 % pour les pâtes commercialisées et à 2,20 % pour les pâtes intégrées.

Aides en Allemagne (RF) au secteur des pâtes à papier

Il est à souligner que l'aide sous forme de subventions à fonds perdus envisagée par les autorités allemandes n'a pas été mise en vigueur.



ÉTUDES

parues à ce jour dans la série « industrie » (1)

8240 — n° 1

**L'industrie électronique des pays de la Communauté
et les investissements américains**

1969, 168 p. (f, d, i, n,) FF 18,-; FB 180,-

8241 — n° 2

**La recherche et le développement en électronique dans les pays
de la Communauté et les principaux pays tiers**

1969, 375 p. (f, d, i, n) FF 33,30; FB 300,-

8279 — n° 3 (en préparation)

8284 — n° 4 (en préparation)

(1) Les signes abrégatifs f, d, i, n et e indiquent les langues dans lesquelles les textes ont été publiés (français, allemand, italien, néerlandais et anglais).

BUREAUX DE VENTE

FRANCE

*Service de vente en France des publications
des Communautés européennes*

26, rue Desaix
75 Paris - 15e
CCP Paris 23-96

BELGIQUE / BELGIË

Moniteur belge - Belgisch Staatsblad
40, rue de Louvain - Leuvenseweg 40
Bruxelles 1 - Brussel 1
CCP 50-80
Sous-dépôt :
Librairie européenne - Europese Boekhandel
244, rue de la Loi - Wetstraat 244
Bruxelles 4 - Brussel 4

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

*Office des publications officielles
des Communautés européennes*
37, rue Glesener - Luxembourg
Luxembourg-Gare
CCP 191-90
Compte courant bancaire : B.I.L. R 101/6830

ALLEMAGNE (RF)

Verlag Bundesanzeiger
5000 Köln 1 - Postfach 108006
(Fernschreiber : Anzeiger Bonn 08 882 595)
Postscheckkonto 834 00 Köln

ITALIE

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi, 10
00198 Roma
CCP 1/2640
Agences :
00187 Roma - Via del Tritone, 61/A e 61/B
00187 Roma - Via XX Settembre (Palazzo
Ministero delle finanze)
20121 Milano - Galleria Vittorio Emanuele, 3
80121 Napoli - Via Chiaia, 5
50129 Firenze - Via Cavour, 46/R
16121 Genova - Via XII Ottobre, 172
40125 Bologna - Strada Maggiore, 23/A

PAYS-BAS

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf
Christoffel Plantijnstraat
s-Gravenhage
Giro 425 300

GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
London S. E. 1

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

European Community Information Service
2100 M Street, N. W.,
Suite 707
Washington, D. C., 20037

IRLANDE

Stationery Office
Beggar's Bush
Dublin 4

SUISSE

Librairie Payot
6, rue Grenus
1211 Genève
CCP 12-236 Genève

SUÈDE

Libreria C. E. Fritze
2, Fredsgatan
Stockholm 16
Post Giro 193, Bank Giro 73/4015

ESPAGNE

Librería Mundi-Prensa
Castello, 37
Madrid 1
Bancos de Bilbao, Hispano-Americano
Central y Español de Crédito

AUTRES PAYS

*Office des publications officielles des
Communautés européennes*
Case postale 1003
Luxembourg-Gare
37, rue Glesener, Luxembourg
CCP 191-90
Compte courant bancaire: B.I.L. R 101/6830

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - LUXEMBOURG

5057/2/70/1

FF 16,70	FB 150,-	DM 10,90	Lit. 1870	Fl. 11,-	£1.05.0	\$3.0
----------	----------	----------	-----------	----------	---------	-------
